

Ben Laden menace Riyad
et les installations
pétrolières du Golfe
Page A 5



Les trouvailles
du Salon des métiers d'art
Page B 1

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. XCV N° 288

LE VENDREDI 17 DÉCEMBRE 2004

87c + TAXES = 1\$

Sondage Léger Marketing-Le Devoir

Vers un rejet des partis établis

- Un Québécois sur trois ne voterait ni pour les libéraux ni pour le PQ
- Même l'ADQ n'arrive pas à récupérer la totalité des citoyens insatisfaits

KATHLEEN LÉVESQUE

La désaffection des citoyens envers les vieilles formations politiques entrouvre la porte aux tiers partis comme le Parti vert, l'Union des forces progressistes ou l'Option citoyenne de Françoise David, qui pourraient ainsi espérer faire une percée.

Alors que le gouvernement de Jean Charest vient de déposer un avant-projet de loi sur un nouveau mode de

scrutin proportionnel mixte qui ne donnerait pas beaucoup plus de chances aux tiers partis d'entrer à l'Assemblée nationale, la population envoie un puissant message d'opposition au Parti libéral du Québec ainsi qu'au Parti québécois. Si des élections avaient eu lieu la semaine dernière, un Québécois sur trois n'aurait voté ni pour les libéraux ni pour les péquistes. Un électeur sur cinq aurait plutôt opté pour l'Action démocratique alors que 10 % auraient préféré les autres partis.

Si le PQ mène dans les intentions de vote avec une mince avance sur le PLQ, recueillant 37 % des appuis contre 33 % après répartition des indécis et des discrets, il a vu son soutien populaire chuter de cinq points depuis un mois. Cette descente est surtout marquée chez les francophones. En effet, 39 % des francophones voteraient pour le PQ alors qu'ils

VOIR PAGE A 10: PARTIS

	INTENTIONS DE VOTE		
	Après répartition	Francophones	Non-francophones
PQ	37 %	39 %	28 %
PLQ	33 %	28 %	54 %
ADQ	20 %	22 %	9 %
Autres	10 %	11 %	9 %

Médicaments: Québec abolira le gel des prix

Aucuns frais à compter de juillet pour les personnes âgées gagnant 12 000 \$ et moins par an

ROBERT DUTRISAC

Québec — Décrié par l'industrie pharmaceutique, le gel des prix des médicaments, en vigueur depuis dix ans au Québec, sera aboli par le gouvernement Charest l'an prochain.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, a dévoilé hier le document de consultation sur la première politique du médicament dont se dotera un gouvernement du Québec.

Les assistés sociaux ne jouiront pas de la gratuité, comme le promettait le candidat Couillard en campagne électorale

Cette politique doit être adoptée en 2005, neuf ans après la création du régime général d'assurance médicaments. Une commission parlementaire sur le sujet amorcera ses travaux le 1^{er} mars prochain.

Le gel des prix «est une situation anormale», a dit M. Couillard, soulignant que l'indice des prix à la consommation (IPC) avait progressé de 20 % entre 1994 et 2004.

Mais ce dégel, tel que le préconise le projet de politique du médicament, sera encadré par des balises contraignantes. Pour que son prix soit revu à la hausse, le médicament devra faire partie de la liste des médicaments depuis au moins cinq ans; le gel est donc maintenu pour les nouveaux médicaments. La hausse du prix d'un médicament, qui ne peut survenir qu'une fois l'an, ne peut dépasser la croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC). Enfin,

VOIR PAGE A 10: MÉDICAMENTS

ÉCONOMIE

La création d'emplois victime du dollar en 2005

À lire en page A 7



INDEX

7 8313 00068 9	Annances..... B 6	Monde..... A 5
	Avis publics... A 4	Mots croisés... A 4
	Cinéma..... B 3	Nature..... B 5
	Décès..... B 6	Resto..... B 7
	Éditorial..... A 8	Sports..... B 5
	Idées..... A 9	Télévision... B 2
	Météo..... B 6	Week-end... B 1

Pyongyang sort de son engourdissement



Bien qu'il soit difficile de prédire l'avenir du processus de réformes, une accélération des changements provoqués par la libéralisation économique lancée en 2002 en Corée du Nord est maintenant sensible.

Fragile dégel en Corée du Nord

Automobiles, nouveaux magasins, petites entreprises... Les changements occasionnés par la libéralisation économique lancée en 2002 commencent à se faire sensibles à Pyongyang. Mais la vie y reste très dure.

PHILIPPE PONS

Toques de fourrure grise frappées de l'étoile rouge, uniformes bleu ciel à col et poignets en pelage fauve et bottes noires, les policières aux gestes d'automate qui régissent la circulation dans les avenues de Pyongyang, armées, la nuit, d'un bâton rouge fluorescent, ont fort à faire à virevolter sur elles-mêmes. Quasi inexistante il y a quelques années, la circulation automobile s'accroît de jour en jour. Aux anciens modèles s'ajoutent de grosses cylindrées et des 4X4 de marque étrangère flamboyants, ainsi que quelques spécimens de Pyeonghwa, le constructeur local, dont un millier seraient en circulation.

En milieu de journée, autour des ministères près de la place Kim-Il-sung, se forment même de mini-embouteillages... Le matin et en fin de journée, de nouveaux modèles d'autobus à impériale vert, blanc et orange portant en gros caractères le slogan «Au service du peuple» viennent s'ajouter aux anciens, introduits en 2000, et aux trolleys et tramways vieillissants.

Pyongyang sort de son engourdissement et, bien qu'il soit difficile de prédire l'avenir du processus de réformes, une accélération des changements provoqués par la libéralisation économique lancée en 2002 est sensible à quelques mois d'intervalle.

Bien que dépendante de l'aide alimentaire internationale pour nourrir près d'un tiers de sa population, la RPDC a connu en 2004 un embryonnaire redressement économique. Aux échoppes des rues qui vendent friandises et cigarettes s'ajoute une floraison de petites affaires privées. Pour les monter, certains empruntent auprès de particuliers; d'autres se nichent dans la mouvance d'un organisme d'État.

C'est le cas des «salles de lecture sur ordinateur». Dans l'une de celles de l'avenue centrale Sungri, une quinzaine d'adolescents et de jeunes adultes des deux sexes pianotent sur des claviers. Le petit local qui vient d'ouvrir ne désemplit pas. Les clients s'initient au maniement du clavier avec des jeux vidéo, puis une jeune informaticienne leur apprend à utiliser

Mariages homosexuels

Martin monte le ton, Harper réplique, Klein saute dans l'arène

MANON CORNELLIER

Ottawa — On a laissé tomber les gants dans le dossier des mariages entre conjoints de même sexe, et même le premier ministre albertain, Ralph Klein, a sauté dans l'arène. Mais c'est le premier ministre Paul Martin qui a monté le ton d'un cran hier, accusant le chef conservateur, Stephen Harper, de manquer de courage pour ne pas dire ouvertement qu'il aurait recours à la clause nonobstant pour imposer la définition traditionnelle du mariage.

«Bien franchement, voilà un manque de courage et un manque de leadership. M. Harper dit qu'il changera la loi dans six provinces où la définition du mariage inclut ceux [entre conjoints] de même sexe, mais il refuse de dire qu'il utilisera la clause nonobstant, la seule solution à sa disposition», a déclaré le premier ministre à sa sortie du conseil des ministres.

M. Harper a aussitôt répliqué en demandant si ce n'était pas plutôt le premier ministre qui manquait de courage en ne permettant pas à ses ministres de voter selon leur conscience.

L'annonce faite mardi par M. Harper, voulant qu'il apporte des amendements au futur projet de loi sur les mariages gais, a servi de détonateur. Ces changements viseraient à protéger la définition traditionnelle du mariage, à offrir une protection plus solide aux Églises tout en accordant aux couples gais, non pas l'accès au mariage, mais l'accès aux mêmes droits et

VOIR PAGE A 10: MARIAGES

enfin!

couleur
JAZZ
91,9

VOIR PAGE A 10: DÉGEL

• LES ACTUALITÉS •

Les médecins peuvent imposer des frais aux patients qui font la clinique buissonnière

LOUISE MAUDE
RIOUX SOUCY

Vérification faite, la pratique de certaines cliniques privées de l'Outaouais, qui facturent des frais de 10 \$ à 40 \$ à ceux qui posent un lapin à leur médecin, est bien légale, a convenu hier le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, qui s'est dit «surpris» de voir que certaines cliniques demandent le double du tarif suggéré par la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Le ministre a ainsi tenu à rappeler que cette pratique répond à des règles strictes, règles qui devaient être suivies à la lettre à l'avenir. «On a l'intention de s'assurer avec, d'une part, le Collège des médecins et la Fédération des médecins omnipraticiens, que tous ces critères-là seront suivis», a promis le ministre.

Mais pour celui qui a tiré l'alarme, le directeur de l'organisme Droits-Accès de l'Outaouais, Daniel St-Jean, la réponse du ministre est plus que décevante. «Que ce soit légal ou non n'a aucune importance! Ce qu'il faut dire, c'est que c'est immoral! Ce qui nous dérange, c'est que cette pratique ne soit pas encadrée par la loi, ce qui laisse toute la latitude aux médecins, qui profitent de la pénurie pour facturer en toute impunité.»

Ce trou dans la loi, l'organisme entend en faire un débat public. Et pas question de faire appel au Collège des médecins du Québec. «Nous refusons catégoriquement d'intervenir auprès du Collège. Nous, on veut travailler avec le politique parce que c'est au ministre que revient la responsabilité finale», a expliqué M. St-Jean.

De son côté, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) a défendu sa politique qui, selon ses dires, est encore très marginale au Québec. «C'est une pratique peu répandue. En fait, c'est la première fois qu'on en parle. Ce que l'on dit, c'est que cela doit être fait avec prudence», a expliqué son président-directeur général, le Dr Renald Dutil.

La Fédération a aussi profité de l'occasion pour rappeler aux Québécois que chaque rendez-vous manqué contribue à engorger le système. «On calcule que 10 % de la clientèle ne respecte pas son rendez-

vous; il faut sensibiliser les gens à cette problématique», a dit le Dr Dutil. Du même souffle, le p.-d.g. a déploré l'accroissement des frais de pratique des médecins. «Il ne faut pas imaginer que, parce qu'un patient ne se présente pas, il n'y a pas de frais engagés. En fait, c'est une perte directe de revenus pour la clinique.» D'ailleurs, plusieurs professionnels, comme les psychologues, par exemple, imposent aussi des pénalités, a-t-il noté.

Concrètement, la FMOQ prévoit des frais de 20 \$ pour un rendez-vous non respecté. Le cas échéant, le médecin doit respecter trois conditions: avoir avisé le patient de la politique et du montant au préalable, prévoir une exception pour les raisons majeures de non-respect du rendez-vous et permettre l'annulation du rendez-vous 24 heures à l'avance.

Si ces conditions paraissent raisonnables au Collège et à la Fédération, elles sont vivement dénoncées par Droits-Accès de l'Outaouais, qui réclame le respect de la gratuité telle que le garantit l'«esprit» de la Loi de la santé.

Pour convaincre Québec, l'organisme régional entend mobiliser les autres organismes rattachés au réseau de l'Association des groupes d'intervention en défense de droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ). Si leur cri n'est pas entendu, le réseau n'exclut pas l'idée d'un recours collectif pour les victimes.

La Régie de l'assurance maladie (RAMQ) a pour sa part confirmé qu'elle ne pouvait rien pour l'organisme. En effet, elle n'intervient que pour les services assurés et lui est donc impossible de s'immiscer dans le dossier, a précisé hier la responsable des communications à la RAMQ, Nathalie Pitre.

Pour que la Régie puisse contester une facture, celle-ci doit toucher exclusivement des services assurés. Elle pourrait par exemple intervenir si un médecin facturait à son client un service déjà remboursé par la RAMQ. «Toute cette histoire a plutôt trait à la bonne pratique professionnelle. C'est au Collège de se prononcer», a rappelé Mme Pitre.

Le Devoir

La FMOQ suggère d'imposer des frais de 20 \$, mais certaines cliniques réclament le double

TOMMY CHOUINARD

Québec — Les ministères et les organismes publics ne pourront plus déterminer eux-mêmes, selon leur bon vouloir, les documents qui sont rendus accessibles ou non aux citoyens. Le gouvernement Charest souhaite adopter une politique de diffusion automatique de l'information et définir quels types de renseignements seront diffusés systématiquement par l'État sans qu'un citoyen soit obligé d'entreprendre une démarche fastidieuse d'accès à l'information.

C'est ce que prévoit le projet de loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, qui a été déposé hier à l'Assemblée nationale. «C'est un immense pas en avant», a affirmé le ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Michel Courchesne.

À l'heure actuelle, les organismes publics disposent de politiques inégales en matière de divulgation de documents à caractère public. Certains rendent accessible leur organigramme alors

de confier à la CAI les fonctions d'un tribunal administratif, comme le lui recommandait pourtant la commission parlementaire de la culture.

L'information gouvernementale sera publique d'emblée

de confier à la CAI les fonctions d'un tribunal administratif, comme le lui recommandait pourtant la commission parlementaire de la culture. Le nombre de membres de la CAI passerait de cinq à sept. Un commissaire serait chargé soit de faire des enquêtes concernant le traitement des demandes d'accès, soit de trancher les litiges entre les citoyens et l'État. Contrairement à ce qui se passe parfois à l'heure actuelle, un commissaire ne pourrait plus rendre une décision concernant un cas qu'il a lui-même enquêté.

Or le projet de loi prévoit de nouvelles restrictions à l'accès à l'information qui pourraient être sujettes à une interprétation fort contraignante. En outre, tout organisme public pourrait refuser de donner un renseignement «dont la divulgation aurait pour effet de révéler une politique budgétaire du gouvernement avant que le ministre des Finances ne la rende publique».

Michelle Courchesne a déposé son projet de loi au moment même où l'opposition péquiste déplore l'intervention du ministre

des Ressources naturelles, Sam Hamad, dans un dossier d'accès à l'information. M. Hamad a eu copie de la réponse à une demande d'accès à l'information formulée par la députée péquiste Agnès Maltais alors que celle-ci ne l'avait pas encore reçue. Qui plus est, le ministre a déposé cette réponse en Chambre en novembre dernier. Or cette lettre n'avait pas encore été signée par la responsable d'accès à l'information de son ministère, Chantale Brouillet. «Les ministres contrôlent les réponses à nos demandes», a lancé le député Stéphane Bertrand.

En vertu de la loi, seuls les responsables d'accès ont le pouvoir et le devoir de recevoir, de traiter et de répondre aux demandes d'accès à l'information. Tout en refusant de commenter ce cas, Michelle Courchesne a dit vouloir s'assurer que les ministres vont respecter la loi. Les ministres ont le droit d'être informés des demandes d'accès, mais ils ne peuvent s'ingérer dans les dossiers des responsables d'accès, a-t-elle dit.

de confier à la CAI les fonctions d'un tribunal administratif, comme le lui recommandait pourtant la commission parlementaire de la culture. Le nombre de membres de la CAI passerait de cinq à sept. Un commissaire serait chargé soit de faire des enquêtes concernant le traitement des demandes d'accès, soit de trancher les litiges entre les citoyens et l'État. Contrairement à ce qui se passe parfois à l'heure actuelle, un commissaire ne pourrait plus rendre une décision concernant un cas qu'il a lui-même enquêté.

Or le projet de loi prévoit de nouvelles restrictions à l'accès à l'information qui pourraient être sujettes à une interprétation fort contraignante. En outre, tout organisme public pourrait refuser de donner un renseignement «dont la divulgation aurait pour effet de révéler une politique budgétaire du gouvernement avant que le ministre des Finances ne la rende publique».

Michelle Courchesne a déposé son projet de loi au moment même où l'opposition péquiste déplore l'intervention du ministre

Le Devoir

Québec consent trois millions à Huntingdon

NORMAN DELISLE

Québec — Le gouvernement prépare un plan à long terme pour la survie et le développement de l'industrie du textile. Par ailleurs, un fonds de trois millions de dollars est débloqué pour aider la ville de Huntingdon.

Ces deux décisions ont été annoncées hier à l'occasion de la visite à l'Assemblée nationale du maire de Huntingdon, Stéphane Gendron.

La municipalité de Huntingdon, frappée de plein fouet par la fermeture annoncée de six usines de textile, pourra se prévaloir du nouveau fonds québécois dédié au capital de risque en région. Le fonds disponible pour la municipalité sera de trois millions de dollars, dont deux millions débloqués par le gouvernement québécois, a expliqué le ministre du Développement économique, Michel Audet.

Par ailleurs, le ministre de l'Emploi, Claude Béchard, a indiqué que chacun des 600 dossiers des citoyens licenciés à Huntingdon sera analysé par son ministère afin de fournir un reclassement



ARCHIVES LE DEVOIR

Claude Béchard

dans la mesure du possible.

M. Béchard a rappelé que, lors d'opérations semblables tenues dans le passé, le taux de succès du reclassement atteignait 90 %. Ce fut le cas notamment lors de la fermeture de la mine Jeffrey, à Asbestos.

Le ministre Béchard a aussi annoncé un plan de relance de l'in-

dustrie du textile au Québec.

«Depuis des semaines, on travaille avec nos partenaires syndicaux sur un plan pour l'industrie et pour les travailleurs du secteur du textile. Il va être rendu public dans quelques semaines. Il est presque prêt. Cette situation est dramatique et mérite qu'on y accorde toute l'attention», a dit le ministre Béchard.

Quelque 70 000 emplois manufacturiers du Québec sont reliés à l'industrie du textile et du vêtement au Québec.

Le ministre Audet a néanmoins blâmé le gouvernement fédéral dans ce dossier, signalant qu'Ottawa avait agi de façon «ardive» pour venir en aide à l'industrie du textile.

Le maire Gendron s'est réjoui de l'annonce du gouvernement, et voyant une «renaissance» de sa municipalité.

Rappelons que les principales usines de textile et de vêtements de Huntingdon ont annoncé plus tôt cette semaine la fin de leur production pour le début de 2005, jetant quelque 600 personnes au chômage.

Presse canadienne

Elmerhebi plaide coupable

Sleiman Elmerhebi, 19 ans, d'origine libanaise, a plaidé coupable, hier, à une accusation d'incendie criminel survenu le 5 avril dernier à l'école primaire juive Talmud Torah de l'arrondissement de Saint-Laurent, à Montréal. En contrepartie, l'accusation de complot qui pesait contre lui a été retirée. Confronté au texte laissé sur les lieux de l'incendie par le juge Jean Sirois de la Cour du Québec, le jeune homme a confié qu'il ne se reconnaissait pas dans le geste qu'il avait commis et dans la note qu'il avait écrite.

Avant le début des représentations pour la détermination de la peine, au moment d'une pause, des représentants de divers groupes de la communauté juive ont réclamé une peine sévère et soutenu que le geste de Sleiman Elmerhebi était un acte haineux.

La Couronne entend demander aujourd'hui une peine ferme de prison et la défense, une peine à purger dans la communauté.

Presse canadienne

→ en kiosque maintenant

6 défis qui vont changer notre vision de l'Univers

Québec **Science**

Décembre 2004 - Janvier 2005

L'Arctique en péril

Le fascinant album de photos du Sedna IV, mais aussi des preuves inquiétantes de la détérioration du Nord

SANTÉ
Les itinéraires malades de la rue

NOËL
Nos sapins charment les Américains

Notre sélection de jouets scientifiques pour Noël

Abonnez-vous et recevez gratuitement notre numéro de collection Objectif santé

Offre valable jusqu'au 31 janvier 2005

Abonnement → (514) 875-4444 → 1 800 667-4444 → www.cybersciences.com/abonnement

Industrie porcine

Levée partielle du moratoire

LOUIS-GILLES
FRANCOEUR

Québec vient de lever partiellement le moratoire sur la production porcine dans les régions qui ne sont pas en surplus de fumiers et de lisiers. Le nombre des municipalités où le moratoire continuera de s'appliquer pour au moins un an encore a été réduit de 281 à 228.

C'est ce que vient d'annoncer

le ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair, qui a en outre gelé le déboisement des terres agricoles à des fins d'épandage, un phénomène qui prenait une ampleur sans précédent particulièrement dans les régions en surplus de la Montérégie, de Chaudière-Appalaches et de Lanaudière. Les amendements apportés au règlement sur les épandages limitent l'augmentation des surfaces agricoles à des fins de mise en culture dans les bassins versants les plus dégradés. Les agriculteurs devront maintenir les surfaces boisées moyennes des trois dernières années.

La levée partielle du moratoire survient alors que vont entrer en vigueur les dispositions de la loi 54, adoptée en octobre, qui redonne aux municipalités le pouvoir d'atténuer les impacts des nouvelles porcheries à la suite d'une mini-consultation publique sans toutefois pouvoir les interdire.

Pour ce qui est du moratoire, il a été levé dans les bassins versants jugés non dégradés. On définit ces bassins par la lecture des concentrations de phosphore dans l'embouchure des cours d'eau. Les concentrations de phosphore ne doivent pas dépasser 0,03 milligramme par litre d'eau. La réglementation, qui s'applique à tous les types d'élevages plutôt qu'aux seuls élevages porcins, prévoit que dans ces bassins non dégradés, les agriculteurs devront posséder en propre au moins la moitié des surfaces d'épandage. Le reste des épandages pourra être réalisé sur des terres louées, qui devront faire l'objet d'une vérification régulière de leurs concentrations afin d'éviter les doubles et triples arrosages, parfois par des agriculteurs différents, comme cela s'est déjà vu par le passé.

Le Devoir

Loto Québec Résultats	
649 Tirage du 2004-12-15	
Q1	17 32 35 38 48
Complémentaire :	(26)
GAGNANTS LOTS	
6/6	1 4 101 753,00 \$
5/6+	2 146 491,10 \$
5/6	105 2 305,00 \$
4/6	5 249 87,30 \$
3/6	100 843 10,00 \$
2/6+	80 224 5,00 \$
Ventes totales : 13 840 202 \$	
Prochain gros lot (approx.) : 4 000 000 \$	

SUPER 7 PROCHAIN GROS LOT CE SOIR	
12 500 000 \$	

Quebec 49 Tirage du 2004-12-15	
26	28 34 35 41 43
Complémentaire :	(45)
GAGNANTS LOTS	
6/6	0 1 000 000,00 \$
5/6+	0 50 000,00 \$
5/6	11 500,00 \$
4/6	669 50,00 \$
3/6	13 243 5,00 \$
Ventes totales : 463 123,50 \$	

Extra Tirage du 2004-12-15	
NUMEROS	LOTS
933534	100 000 \$

Les modalités d'encasement des billets gagnants passeront au verso des billets. En cas de disparition entre cette date et la date officielle de Loto, cette dernière a priorité.

LE DEVOIR

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS POUR LE TEMPS DES FÊTES

L'édition du Devoir de samedi 25 décembre sera publiée le vendredi 24 décembre et celle du samedi 1^{er} janvier sera publiée le vendredi 31 décembre. Il n'y aura donc pas d'édition régulière ces deux vendredis.

Ces deux éditions seront livrées aux abonnés à notre édition du samedi. Elles seront aussi disponibles en kiosque les vendredis 24 et 31 décembre.

Horaire de service à la clientèle :

Jeu 23 décembre : de 7h30 à 16h30
Ven 24 décembre : de 7h30 à 12h
Lun 27 décembre : FERMÉ
Mar 28 décembre : FERMÉ
Mer 29 décembre : de 7h30 à 16h30
Jeu 30 décembre : de 7h30 à 16h30
Ven 31 décembre : de 7h30 à 12h
Lun 3 janvier : FERMÉ
Mar 4 janvier : FERMÉ

Reprise de l'horaire régulier à compter du mercredi 5 janvier.

NOTE : les demandes d'arrêt temporaire de livraison pour la période du 23 décembre au 6 janvier inclusivement doivent nous parvenir au plus tard le mercredi 22 décembre avant 12h.



POLITIQUE

Bijouterie
Gambard
630-A RUE CATHART, CENTRE-VILLE
MONTRÉAL (514) 866-3876

ROLEX
Vente et service



Christian Rioux

L'Europe victime de son succès

L'Europe ressemble ces jours-ci à un café bondé du temps des Fêtes sur les Champs-Élysées. Les garçons de table ne savent plus où donner de la tête tant les clients se bousculent au comptoir.

Le mois dernier, c'était l'Ukraine qui demandait à l'Europe de lui ouvrir les bras pour se dégager de l'état russe. Plus tôt cette semaine, le nouveau président roumain, Traian Basescu, réaffirmait la volonté de son pays d'intégrer l'Europe d'ici 2007. Hier, les chefs d'État de l'Union européenne réunis à Bruxelles ont confirmé l'ouverture de négociations avec la Turquie pour une adhésion éventuelle d'ici environ dix ans.

Le débat n'a pourtant jamais été aussi déchantant. Pour la première fois, l'Union européenne est appelée à intégrer un pays musulman. La décision rebute 55 % des Allemands et 67 % des Français. C'est qu'au-delà du choc culturel, cette candidature force les Européens à faire le deuil d'un rêve.

Clarifions d'abord une chose: la Turquie n'est pas un poids mais une chance extraordinaire pour l'Europe. À une époque où le monde ressemble parfois au choc des civilisations décrit par certains, l'Union européenne se tirerait dans le pied si elle fermait la porte à un pays musulman qui fait autant d'efforts pour demeurer laïc et démocratique.

Aux marges du continent, la Turquie est membre de l'OTAN depuis 1952 et associée à l'Europe depuis 1963. En 2001, elle est même devenue le seul pays non-membre à avoir intégré le marché unique. La Turquie offre un exemple démocratique sans précédent dans le monde islamique. Ce mouvement n'est pas récent puisqu'il s'inscrit dans une démarche de longue haleine. Sait-on, par exemple, que le code civil turc a été emprunté à la Suisse et que son code criminel vient d'Italie?

Ajoutons que la Turquie pourrait être la Corée du Sud de demain. Cette année, sa croissance devrait dépasser celle de la Chine. Istanbul est déjà la première agglomération urbaine de la Méditerranée. Le niveau de vie de ses habitants est proche de celui des Grecs.

L'opposition d'une bonne partie de la classe politique française à l'intégration de la Turquie étonne d'autant plus que l'élite turque des années 30 a été formée à la Sorbonne. Le jacobinisme français fut l'inspiration première du fondateur de la Turquie moderne, le jeune Kemal Atatürk. Cette influence, le pays devra d'ailleurs s'en dégager s'il veut apprendre à composer avec ses minorités nationales et reconnaître un jour le génocide arménien.

En effet, l'intégration de la Turquie, souhaitée par tous ses voisins, ne se fera pas toute seule. S'engage aujourd'hui un long processus sur lequel l'Europe pourra encore revenir. Dirigée hier encore par des militaires (comme l'Espagne et la Grèce des années 70), la Turquie devra prouver que la nomination d'un civil à la tête du tout-puissant Conseil national de sécurité est autre chose qu'un changement cosmétique. Elle devra mettre fin aux tortures policières qui se pratiquent encore dans ses commissariats. Elle devra enfin cesser de se cacher derrière l'octroi du droit de vote aux femmes dix ans avant la France (à une époque où la Turquie était encore une dictature!) pour s'attaquer aux discriminations qui persistent dans l'est du pays.

Quoi qu'il en soit, si l'Europe n'est pas un club chrétien, elle ne peut pas prendre prétexte de l'islam pour renvoyer la Turquie à son identité religieuse.

Ce n'est pourtant pas à cause du choc culturel que le débat est si douloureux. C'est plutôt parce que les élites françaises et allemandes réalisent soudain que l'Europe ne sera pas la grande puissance intégrée dont ils rêvaient. Et il est tentant d'en accuser les Turcs.

La guerre en Irak a montré que l'Europe, en dépit de ses succès, jouait un rôle relativement marginal dans les affaires du monde. L'Europe représente le premier marché de la planète et la France siège au Conseil de sécurité, mais la fin de la guerre froide a irrémédiablement déplacé l'axe du monde vers le Moyen-Orient et l'Asie. Cet axe s'éloigne d'autant plus que les pays européens refusent obstinément de jouer un rôle militaire correspondant à leur poids économique.

Depuis l'explosion de la Yougoslavie, on savait que l'Union européenne n'était pas en mesure de résoudre les conflits qui éclataient à ses portes. L'adhésion de la Turquie vient rappeler que l'Union ne sera pas, dans un avenir prévisible, une force solidement intégrée. Elle sera d'abord un ensemble économique doublé d'une union politique lâche, capable d'agir ponctuellement.

Cela ne signifie pas qu'elle n'a pas de vocation politique. Les sujets qui prêtent à consensus ne manquent pas. Et il n'est pas exclu que l'Union se donne un contingent militaire qui servira surtout à des missions de paix. Fait non négligeable, l'Union européenne servira de lieu d'apprentissage de la démocratie pour les anciens pays de l'Est et la Turquie.

Pris de vitesse par l'histoire, les nostalgiques de l'Europe des Six sont forcés de regarder la réalité en face. Avec ses 70 millions d'habitants, la Turquie pèsera bientôt autant que l'Allemagne et plus que la France. Le centre de l'Europe se déplacera inévitablement vers l'est. Même si elle représente une immense chance pour le continent, l'arrivée de la Turquie en Europe marque la fin du rêve des «États-Unis d'Europe», comme le disait l'ancien premier ministre Michel Rocard. C'est ce que tolère mal une grande partie de la classe politique française, gauche et droite confondues.

Vous me direz qu'ils auraient pu y penser avant d'intégrer les pays d'Europe centrale. L'euphorie de la chute du mur de Berlin ne s'y prêtait guère. Le débat n'est pas nouveau. On peut même dire qu'il remonte même à l'intégration du Royaume-Uni.

Ceux qui caressent encore le rêve d'un monde multipolaire ont pourtant devant eux un défi passionnant. Ils peuvent contribuer à créer une véritable force démocratique au cœur de l'islam. Ils prouveraient ainsi que l'Europe peut obtenir pacifiquement ce que les Américains tentent de réaliser par les armes.

crioux@ledevoir.com

Querelle constitutionnelle autour des bébés-éprouvettes

Le Québec conteste la législation fédérale et adopte son propre cadre réglementaire

JOCELYNE RICHER

Québec — Les bébés qui verront le jour grâce à la science ne pourront se douter qu'ils sont au centre d'une nouvelle querelle constitutionnelle entre Québec et Ottawa.

Le gouvernement du Québec est intervenu deux fois plutôt qu'une, hier, pour affirmer qu'il était de sa compétence exclusive d'encadrer la lutte contre l'infertilité et qu'il entendait le faire avec fermeté.

D'une part, le gouvernement choisit d'occuper le champ législatif — laissé plutôt vacant ces dernières années — en déposant un projet de loi régissant les pratiques de procréation assistée et, d'autre part, conteste en cour la loi fédérale adoptée récemment sur cette question.

«Nous prétendons qu'il s'agit d'une compétence québécoise», a dit hier le ministre responsable des Affaires intergouvernementales, Benoît Pelletier, lors d'un point de presse, en s'appuyant sur le fait qu'il s'agit selon lui d'activités relevant du droit civil et non criminel.

Le gouvernement Charest a donc soumis un renvoi à la Cour d'appel du Québec pour contester les articles 8 à 12 de la loi fédérale adoptée en mars 2004, qui criminalise le clonage humain à but reproductif et encadre la pratique de la procréation assistée. Québec prétend que ces articles sont anticonstitutionnels.

«Il y a pour le gouvernement du Québec la nécessité d'occuper le champ législatif sur cette question-là, qui est un champ à peu près désert parce que c'est une pratique relativement récente», a renchéri le ministre de la Santé, Philippe Couillard, lors d'une conférence de presse.

Son projet de loi 89 comporte une cinquantaine d'articles visant à policer tout le secteur de la procréation médica-



ARCHIVES REUTERS

Québec prétend que les articles de la loi fédérale encadrant la pratique de la procréation assistée sont inconstitutionnels.

lément assistée, comme la fécondation *in vitro* ou l'insémination artificielle.

Chercher à faire un enfant avec l'aide de la science sera désormais une démarche fortement encadrée.

Le gouvernement du Québec en-

lules souches soit réglementée. «On veut s'assurer que tout ça est encadré également par les critères éthiques, notamment les activités de recherche qui peuvent se dérouler à l'intérieur de ces centres-là. On veut s'assurer qu'il y a un encadrement valable pour les activités cliniques et de recherche», a expliqué le ministre Couillard, lors d'une conférence de presse.

D'entrée de jeu, le projet de loi indique que ce type d'activités devra être pratiqué uniquement dans un centre de procréation assistée muni d'un permis du ministère de la Santé et dirigé par un médecin, idéalement un gynécologue-obstétricien. Le permis sera octroyé pour trois ans et pourra être révoqué n'importe quand.

Dès son adoption, la loi donnera au gouvernement le pouvoir de mener des inspections dans ces centres et d'y vérifier en tout temps le niveau de qualité, d'éthique et de sécurité.

Aussi le gouvernement s'autorise-t-il «à tout moment raisonnable à pénétrer dans tout centre de procréation assistée» afin de voir si la loi est respectée. L'inspecteur pourra exiger la production de tout document jugé utile.

Les centres qui ne respectent pas les normes s'exposeront à des amendes pouvant aller jusqu'à 90 000 \$.

Tout projet de recherche en ce domaine devra au préalable avoir été approuvé par un comité d'éthique.

Les centres de procréation assistée devront produire un rapport annuel et le transmettre au ministre de la Santé.

Munis d'un permis du ministère de la Santé, ces établissements devront de plus acquiescer un agrément auprès d'un organisme d'agrément reconnu par le ministre.

Presse canadienne

8 DÉCEMBRE 2004

POUR UN CENTRE UNIVERSITAIRE DE LA SANTÉ À L'HÔTEL-DIEU DE MONTRÉAL

Après les interventions du Dr Denis Lazure, du Dr Jacques Genest et du chroniqueur Henry Aubin de (*The Gazette*), les articles percutants de Robert Laplante (*Le Devoir*, 23 novembre 2004, A7) et de Jean-Claude Marsan (*La Presse*, 26 novembre 2004, A17) viennent à point nommé dénoncer le gâchis des projets de développement de deux mégahôpitaux à Montréal, situés chacun dans leur arrière-cour ferroviaire, à des kilomètres de distances géographiques et culturelles.

Avec Robert Laplante, nous croyons qu'il est loin d'être démontré qu'il y a place pour deux centres de cette nature au Québec et que nous avons les moyens de nous les payer.

Pour une troisième fois en quarante ans, après les gouffres financiers de Mirabel et du Stade olympique, nos élites semblent prises d'une frénésie de dépenses gargantuesques de l'ordre de deux ou trois milliards de dollars. Il est urgent de mobiliser les Montréalais et les Québécois pour éviter cette catastrophe annoncée et déjà largement planifiée.

Les conséquences de telles dépenses sur tout le réseau de santé seraient énormes. De tels investissements veulent répondre aux besoins de formation des superspécialistes et aux besoins en santé tertiaire de la population rendraient très difficile, probablement impossible, la rénovation nécessaire des hôpitaux universitaires actuels, maillons essentiels du réseau, où se forment les étudiants en médecine et les médecins de première ligne, tout en répondant aux besoins en santé primaire et secondaire de la population.

Rien ne semble plus complexe que le monde médical universitaire francophone, composé d'une constellation d'établissements les plus divers et traversé d'éternelles chicanes de clochers qui paralysent cet univers depuis plus de quarante ans. Déjà, en 1965, des professeurs de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal (les docteurs Aurèle Beaulieu, Michel Bérard, Pierre Bois, Jean-Pierre Cordeau, Jean-Louis Léger, Gilles Tremblay) publiaient aux Éditions du Jour, *Le centre médical universitaire - un passé, une nécessité*, dont le Dr Jacques Genest avait rédigé la préface.

Le manque de moyens financiers, l'aveuglement des politiciens ou leurs intérêts partisans et les divisions au sein des professionnels de la santé ont eu raison, jusqu'ici, de tous les projets mais de l'avant pour l'établissement d'un centre médical universitaire montréalais, d'abord sur la montagne, puis au pied de l'Université, ensuite à l'Hôtel-Dieu, puis à Notre-Dame ou à Saint-Luc, ou encore au 6000 rue Saint-Denis (Rosemont) et enfin dans la cour de triage Outremont.

Ce dernier projet est celui du recteur magnifique, appuyé par Paul Demarais, qui voudrait transporter toutes les facultés de la santé sur ce nouveau site pour y aménager «une cité du savoir et de la santé», comprenant, outre la Faculté de médecine et le CHUM, les facultés ou instituts d'art dentaire, de pharmacie, de diététique, de nursing — on ne sait pas ce que deviendraient les pavillons de l'Institut de recherche en immunologie et cancer (de construction récente) et de pharmacie (en construction), ni quel serait le coût du super déménagement.

Pendant ce temps, la communauté anglophone va de l'avant avec son projet, déjà en voie de réalisation, d'implanter son Centre universitaire de santé McGill (CUSM) à Notre-Dame-de-Grâce, dans la cour de triage Glen, et le Royal Vic serait abandonné aux promoteurs pour en faire de jolis condos.

Il n'en demeure pas moins que le Québec et la métropole ont besoin d'un grand Centre universitaire de la santé à la fine pointe de la science et des technologies médicales.

Ce centre devrait desservir les divers établissements hospitaliers universitaires du Québec, particulièrement les facultés et les centres hospitaliers de l'Université de Montréal et de l'Université McGill, mais aussi les facultés et les centres hospitaliers de l'Université Laval et de l'Université de Sherbrooke. Ces quatre campus pourraient être reliés au campus central par hélicoptères, comme c'est déjà le cas pour Sainte-Justine qui possède son hélicoptère. Il est grand temps que ces institutions coordonnent leur développement et organisent organiquement leur coopération. Si l'Université du Québec a pu le faire, les quatre facultés de médecine pourraient y arriver, avec un peu de bonne volonté et beaucoup de lucidité.

Il ne s'agit évidemment pas de fusionner les quatre facultés en une seule, mais de les réunir dans un organisme de coordination, semblable à l'Université du Québec qui regroupe les établissements autonomes de Montréal, Québec, Rimouski, Saguenay, Trois-Rivières, Gatineau et Rouyn.

Le concept d'un Centre universitaire de la santé du Québec (CUSQ), que nous venons d'esquisser paraîtra sans doute utopique dans les circonstances actuelles. Mais il faudrait au moins retenir la nécessité scientifique et économique d'établir le plus de complémentarité possible entre les deux projets du CHUM et du CUSM. Et il semblerait souhaitable que les bâtiments désertés du Royal Vic puissent continuer d'être utilisés à des fins publiques dans le domaine de la santé.

Que ce soit sous la forme d'un centre universitaire québécois ou sous celle, moins ambitieuse, d'un centre montréalais jumelé McGill-Université-de-Montréal, nous croyons que le nouveau centre devrait être implanté le plus près possible du centre-ville et des deux facultés de médecine de Montréal. Or, justement, les établissements universitaires de santé sont, pour la plupart, situés autour du Mont-Royal, avec une concentration dans l'avenue des Pins, entre Saint-Urbain et Peel, où l'on trouve le vénérable Hôtel-Dieu, le non moins vénérable Hôpital Victoria et la faculté de médecine de McGill (sans oublier l'Hôpital général de Montréal, à proximité). Dans le même quartier, on vient d'ailleurs de transformer l'ancien hôpital Ste-Jeanne-d'Arc en un établissement moderne de soins de santé de longue durée, le Centre Saint-Georges.

En raison de son site idéal (au carrefour des avenues du Parc et des Pins, que l'on doit de toute façon réaménager), de sa valeur patrimoniale historique, de son rayonnement culturel francophone au centre de Montréal et de sa grande superficie, le campus de l'Hôtel-Dieu semble tout indiqué pour recevoir ce nouvel établissement ultra-moderne.

S'il apparaît, comme le prétend le recteur de l'Université de Montréal, que la faculté de médecine de l'Université de Montréal doit quitter son perchoir, elle pourrait fort bien s'installer sur ce site.

Il serait évidemment utile que le campus Hôtel-Dieu soit relié par un service de navette (en surface ou sputerrain) à la station de métro Place-des-Arts.

Grâce au Complexe Desjardins et à la Place des Arts, le caractère français de la métropole a pu pénétrer son centre. L'implantation du CHUM au carrefour des Pins-du-Parc consoliderait cette présence. Après la diffusion des arrondissements majoritairement anglophones de Montréal, les Anglo-Montréalais doivent montrer leur attachement à une ville principalement française en collaborant à ce projet, tout en assurant la préservation de deux patrimoines d'exceptionnelle qualité architecturale et d'une valeur historique incontestable.

Nous demandons donc au ministre de la Santé et au Conseil de la Ville de Montréal de faire le nécessaire pour que toute cette question puisse être reconsidérée en profondeur et dans les meilleurs délais, notamment par une consultation de l'Office de la consultation publique de Montréal.

Nous implorons le gouvernement Charest de prolonger le moratoire le temps qu'il faudra — le plus bref possible — pour consulter la population et considérer sérieusement cette option avant d'engager une telle dépense de fonds publics dans un programme aussi vital de réorganisation et de revitalisation des services de santé du Québec.

Nous invitons donc nos concitoyens à se joindre à nous, intellectuellement et financièrement, en nous manifestant leur appui et leur soutien au (Comité des citoyens pour l'établissement d'un Centre universitaire de la santé sur le campus de l'Hôtel-Dieu de Montréal), aux soins de MARC BRIÈRE, C.P. 255, Succ. NDS, Montréal, H4A 3P6, (514) 488-6846, courriel: d_jetourneaux@hotmail.com

Marc Brière, essayiste; Jean-Pierre Bonhomme, journaliste; Corinne Côté Lévesque; Pierre de Bellefeuille, journaliste et ancien député; Jocelyne Delage, écrivaine, Dr Yvon Gauthier, ex-doyen de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal; Pierre Joncas, essayiste; Phylis Lambert, architecte; Robert Laplante, directeur de l'Action nationale; Dr Denis Lazure, psychiatre et ancien ministre; Dr Robert Michaud; Louise Paquet, consultants.

LE MONDE

Un nouvel enregistrement est diffusé

Ben Laden menace Riyad

Dubai — Oussama ben Laden a de nouveau fait entendre sa voix hier dans un message audio diffusé sur Internet pour appeler à des attaques contre les installations pétrolières, notamment en Irak et dans le Golfe, et pour s'en prendre au régime saoudien.

Ce nouveau message a été diffusé par Ansarnet, l'un des principaux sites islamistes.

Dans l'enregistrement, Ben Laden fait allusion à un attentat perpétré le 6 décembre contre le consulat américain de Djeddah. La voix et le style de l'orateur sont similaires à ceux de Ben Laden.

A Washington, une source proche des services de renseignement a indiqué qu'une expertise de la CIA avait permis de déterminer avec «une forte certitude» qu'il s'agissait de la voix du chef d'al-Qaïda. Il s'agit de sa première manifestation depuis fin octobre, lorsque la chaîne qatariote al-Jazira avait diffusé une cassette vidéo dans laquelle il s'adressait au peuple américain, quelques jours avant l'élection à la Maison-Blanche.

L'enregistrement vise les dirigeants d'Arabie Saoudite, qu'il qualifie d'agents américains «corrompus, tyranniques». Ils les avertit qu'ils seront renversés par un soulèvement populaire s'ils n'autorisent pas leur peuple à choisir un pouvoir véritablement musulman.

Les menaces contre les installations pétrolières sont particulièrement notables car ce sont les premières qu'il profère de manière aussi directe. En outre, il mentionne notamment les installations «dans le Golfe», donc en Arabie Saoudite.

Les Américains «s'emparent du pétrole, dont les prix ont chuté plusieurs fois», dit-il dans ce message long de plus d'une heure et émaillé de versets du Coran et de poèmes. «Concentrez vos opérations sur le pétrole, en particulier en Irak et dans le Golfe.» L'Arabie Saoudite détient environ le quart des réserves pétrolières du monde et est le premier exportateur de brut.

Cette menace contre les installations pétrolières, notamment saoudiennes, entre dans le cadre d'une attaque en règle contre le régime de Riyad, cible première de ce nouveau message.

«La responsabilité de la situation actuelle en Arabie Saoudite incombe au régime», déclare Ben Laden. J'adresse un message bref aux gouvernants de Riyad. Les musulmans sont déterminés à recouvrer leurs droits quel qu'en soit le prix.»

La diffusion de ce message a coïncidé avec l'appel d'un groupe islamique d'opposition en exil, le Mouvement islamique pour la réforme en Arabie Saoudite (MIRA), à des manifestations à Riyad et Djeddah (ouest). Ces manifestations n'ont pas pu avoir lieu en raison d'un déploiement massif des forces de sécurité.

Tout comme al-Qaïda, le MIRA accuse le régime saoudien de corruption et de déviation par rapport aux préceptes de l'islam mais prône la non-violence.

Les partisans de Ben Laden en Arabie, qui se font appeler l'Organisation al-Qaïda dans la péninsule Arabique, ont pour objectif proclamé de «chasser les infidèles» de ladite péninsule. Ils ont perpétré à cette fin une série d'attentats meurtriers depuis mai 2003 contre des cibles étrangères.

Le plus récent, le 6 décembre, a visé le consulat des États-Unis à Djeddah et s'est soldé par la mort de cinq employés non américains du consulat, en plus de quatre des cinq assaillants auxquels Ben Laden rend hommage, fournissant là la seule indication chronologique sur la période d'enregistrement du message.

Agence France-Presse et Reuters

L'UE négociera avec la Turquie l'an prochain

Ankara doit résoudre la question de Chypre

Bruxelles — Les dirigeants de l'Union européenne sont tombés d'accord hier soir au sommet de Bruxelles pour ouvrir des négociations d'adhésion avec la Turquie le 3 octobre 2005, ont annoncé plusieurs chefs de gouvernement à l'issue d'un dîner de travail des 25.

«Nous pouvons démarrer les négociations avec la Turquie», a déclaré le premier ministre néerlandais, Jan Peter Balkenende, président en exercice de l'UE, lors d'une conférence de presse, soulignant qu'«il n'y a pas de garantie» pour le résultat des négociations.

Les 25 gouvernements «ont été d'accord pour estimer que l'objectif est l'accession» de la Turquie à l'UE, a dit le premier ministre maltais, Lawrence Gonzi. Il a confirmé que les dirigeants européens ont retenu la date du 3 octobre et qu'ils se sont mis d'accord pour que, d'ici le début des négociations, la Turquie s'engage à reconnaître juridiquement la République de Chypre en signant le protocole additionnel à l'accord d'Ankara de 1963.

Cet accord d'association prévoyait une union douanière, effective depuis 1996 mais qui nécessite d'être étendue aux dix nouveaux membres de l'UE, dont Chypre.

Ces décisions, qui devaient être présentées aux autorités turques dans la nuit, doivent être conclues aujourd'hui.

Agence France-Presse et Reuters

Ce soir 20 h
Il va y avoir du sport!

Le Québec est-il laid? Avec Gérard Beaudet, Nathalie Collard, Jacques Lacoursière et Frédéric Metz.
Doit-on interdire la cigarette dans les bars et les restaurants? Avec Mireille Deyglun, Michel Lacombe, Dre Danielle Perreault...

Animation: Marie-France Bazzo Invité: Michel Rivard

Une horreur pour les yeux et les poumons?

Télé-Québec
telequebec.tv

Ça change de la télé

Saddam Hussein rencontre un avocat

L'Irak entre en campagne

Quelque 7200 candidats seront en compétition pour l'élection de l'Assemblée nationale

Bagdad — Sur fond de combats, d'attentats et d'exécution d'otage, l'Irak est officiellement entré hier en campagne pour ses premières élections multipartites en plus d'un demi-siècle.

Cette entrée en campagne a par ailleurs été discrète sur le terrain alors que les violences se poursuivaient. A Bagdad, le directeur de la compagnie d'Etat des télécommunications et de la poste, Qassem Mihaoui, et son garde du corps ont été abattus par des hommes armés à Bagdad. A travers le pays, neuf membres des forces de l'ordre et un civil, ainsi que cinq rebelles, ont été tués dans différentes attaques mercredi et hier. A Moussayeb, au sud de Bagdad, des habitants ont indiqué avoir découvert les corps de deux hommes, dont l'un décapité.

D'autre part, un groupe islamiste a annoncé avoir assassiné l'Italien Salvatore Santoro, a rapporté la télévision satellitaire qatariote al-Jazira, qui a diffusé une vidéo montrant cet otage dont l'enlèvement avait été annoncé la veille. La télévision a diffusé des images montrant le passeport de l'otage, qu'on voit également en personne, les yeux bandés, le canon d'une arme à feu touchant sa tête. Selon la chaîne, le Mouvement islamique des moudjahidines irakiens affirme dans son communiqué avoir tué Santoro après avoir eu la preuve que celui-ci soutenait les Américains. Le gouvernement italien a déployé un contingent de quelque 3000 hommes dans le sud de l'Irak.

Pendant ce temps, selon un communiqué publié à Amman, un avocat de Saddam Hussein rencontrait

pour la première fois son client dans son lieu de détention. «La rencontre a duré plus de quatre heures, le président est en bonne santé et il va mieux que lorsqu'il avait comparu devant un tribunal», le 1^{er} juillet, affirme le collectif de défense de l'ancien président irakien.

Le ministre irakien de la Justice, Malek Dohane al-Hassan, a affirmé hier que le procès de Saddam Hussein devrait avoir lieu «bien après les élections» prévues le 30 janvier, après ceux de 11 autres anciens dirigeants du régime irakien. De son côté, le premier ministre Iyad Allaoui a accusé la Syrie d'abriter «des éléments recherchés», dont des proches de Saddam Hussein, qui, selon lui, «préparent des actes terroristes» en Irak, et a demandé à Damas de les extraditer.

7200 candidats

Sur le plan politique, 107 listes avec quelque 7200 candidats seront en compétition pour l'élection de l'Assemblée nationale, selon les chiffres définitifs publiés par la commission électorale. Pour les 275 sièges de l'Assemblée nationale transitoire, chargée de rédiger la Constitution définitive, 73 partis politiques sont en lice, 25 personnalités à titre individuel et neuf listes de coalition. Pour le pourvoi des 111 sièges du Parlement autonome du Kurdistan, la coalition du Parti démocratique du Kurdistan (PDK) et de l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) affrontera 14 autres partis.

Les préparations ont par ailleurs débuté pour qu'au moins un million d'exilés irakiens puissent

participer par procuration aux premières élections libres de leur pays. L'installation de bureaux de vote est prévue dans 14 pays qui accueillent le plus grand nombre d'Irakiens, a dit Peter Erben, chef du programme lancé par l'Organisation internationale des migrations (OIM). Des discussions étaient en cours avec les gouvernements pour ouvrir des listes électorales et des bureaux de vote notamment en Australie, au Canada, en France, en Allemagne, en Turquie, en Iran, Jordanie, aux États-Unis et en Grande-Bretagne.

A six semaines du scrutin, les États-Unis ont poursuivi leur lobby auprès de l'ONU pour qu'elle engage davantage de personnel pour les élections irakiennes, le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, se montrant en revanche toujours très prudent sur ce sujet.

En visite de travail à Washington, M. Annan, tout comme les responsables américains, a toutefois cherché à mettre une sourdine aux querelles sur l'Irak qui ont empoisonné l'atmosphère entre l'ONU et les États-Unis. Le secrétaire d'Etat Colin Powell, qui a rencontré M. Annan dans la matinée, s'est félicité de voir que «les Nations unies font certainement un bon travail pour soutenir les Irakiens» dans la préparation de ce scrutin. M. Annan a assuré que son institution «est bien engagée dans la préparation technique» de ce scrutin.

Agence France-Presse

Mécontentement à Port-au-Prince



DANIER MOREL REUTERS

PLUSIEURS CENTAINES DE SOLDATS DE L'ONU et de policiers haïtiens ont pris position hier autour de l'ancienne résidence du président haïtien déchu Jean-Bertrand Aristide, occupée depuis la veille par un groupe de soldats démobilisés, dans la banlieue de Port-au-Prince. Le gouvernement intérimaire a qualifié ces anciens soldats de hors-la-loi et les a sommés de quitter cette résidence, mais les occupants ont refusé d'obtempérer, déclenchant le bras de fer. Les anciens militaires dénoncent le manque de moyens de la police, incapable, selon eux, d'assurer la sécurité de la population. Ils protestent également contre le nouveau gouvernement de l'île, qui doit encore rétablir formellement l'armée. Ils ont refusé de déposer les armes et réclament dix années de soldes non payées. Port-au-Prince est le théâtre de violences depuis septembre dernier, époque à laquelle les partisans d'Aristide ont intensifié leurs manifestations pour réclamer son retour. Par ailleurs, un groupe armé, qui dit lutter pour le retour d'Aristide, a tenu des funérailles hier pour un de ses membres tué par une bande rivale dans le quartier Bel-Air de Port-au-Prince.

Londres est prié de revoir sa législation antiterroriste

Londres — La plus haute instance judiciaire britannique a jugé illégale hier la détention illimitée et sans procès d'étrangers soupçonnés de terrorisme, une mauvaise nouvelle de plus pour le gouvernement Blair, incité à revoir sa législation antiterroriste.

Dans leur jugement, les *law lords* ont estimé, à une majorité écrasante de huit contre un, que «la détention de détenus [étrangers] dans le cadre de la section 23» de la loi antiterroriste britannique «viole les obligations du Royaume-Uni vis-à-vis de la Convention européenne des droits de l'homme». Les lords avaient été saisis en appel par neuf hommes soupçonnés de terrorisme, détenus depuis près de trois ans, pour huit d'entre eux, dans le cadre de cette législation, dans la prison londonienne de Belmarsh.

La section 23 de la législation antiterroriste a été ajoutée à la loi antiterroriste de 2000 après les attentats du 11 septembre 2001. Elle permet l'incarcération sans inculpation et sans procès, pour une durée illimitée, de tout étranger soupçonné d'activités terroristes.

Pour ce faire, la Grande-Bretagne avait décidé de

sortir de l'article 5 de la Convention européenne des droits de l'homme en expliquant qu'al-Qaïda représentait un danger pour l'ordre public et une menace pour la nation.

Mais hier, lord Leonard Hoffmann, l'un des neuf *law lords*, a considéré que «la véritable menace pour la vie de cette nation vient non pas du terrorisme mais de lois de ce type» et a jugé que cette législation était «une victoire des terroristes. Il est en fait question de la survie même d'une ancienne liberté dont ce pays a toujours été fier, celle de ne pas être victime d'arrestation et de détention arbitraires.»

Cette décision place le gouvernement dans une situation difficile car elle remet en cause l'axe central de la stratégie sécuritaire de Londres depuis les attentats du 11 septembre 2001. Elle sonne comme un coup de semonce contre le gouvernement de Tony Blair, qui en avait fait l'un des axes majeurs de sa campagne pour les législatives attendues au printemps 2005.

Agence France-Presse



LE MARCHE BORSIER

Les titres, transigés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars canadiens. Les lettres et B différencient les catégories d'ordres ordinaires sans droit de vote. In-Action ordinaire sans droit de vote à droit de vote subalterne; p ou o = actions assorties à des règlements spéciaux; pr = actions privilégiées; r = actions privilégiées dont le dernier dividende n'a pas encore été versé; u = unité de capital-actif; v = dividende variable; wt ou w = bon de souscription (WARRANT); z = lot bris.

LES COTES

TORONTO NEW YORK

TSX 9116,64 +10,48 DOW JONES 10 705,64 +14,19 DOLLAR OR 81,09 \$ US -0,56 à New York 436,90 \$ US -3,90

LES DEVISES

Voici la valeur des devises étrangères exprimée en dollars canadiens

Table of exchange rates for various countries including Africa, Arab, Argentina, Australia, Bahamas, Barbados, Bermuda, Brazil, Bulgaria, Chile, China, Colombia, Corée, Costa Rica, Egypte, États-Unis, Europe, Haïti, Hong Kong, Inde, Indonésie, Israël, Japon, Liban, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Philippines, Pologne, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Suisse, Thaïlande, Taiwan, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Venezuela, Zimbabwe.

COUP D'ŒIL

S&P TSX Composite Index (X-SPTT TSE) 250 Jours



La Bourse de Toronto

Table of stock market indices and prices for various companies including Standard & Poors TSX, Canadian Smallcap, Canadian MidCap, 60 Index, Cdn Consumer Discretionary, Cdn Consumer Staples, Cdn Div Metals & Mining, Cdn Energy, Cdn Financials, Cdn Gold, Cdn Health Care, Cdn IT, Cdn Industrials, Cdn Real Estate, Cdn Telecom Services, Cdn Utilities.

Canadian Venture

Table of Canadian Venture indices: S&P CDNX 51079, 1726,97, +3,88 0,2

Le Marché Américain

Table of US market indices: 30 Industrielles 293596, 10705,64, +14,19 0,1; 20 Transports 22516, 3733,23, -26,38 -0,7; 15 Services publics 32028, 328,26, +0,29 0,1; 65 Dow Jones Composé 34131, 3353,24, -4,22 -0,1; Composite NYSE 7131,98, -27,67 -0,4; Indice AMEX 1407,90, -7,88 -0,6; S&P 500 1203,21, -2,51 -0,2; NASDAQ 2146,15, -16,40 -0,8

Les plus actifs de Toronto

Table of active stocks in Toronto with columns for Compagnies, Volume (000), Haut (\$), Bas (\$), Form. (F), Var. (%), and Var. (\$).

Les plus actifs du Canadian Venture

Table of active stocks in Canadian Venture with columns for Compagnies, Volume (000), Haut (\$), Bas (\$), Form. (F), Var. (%), and Var. (\$).

INDICES QUÉBEC

Table of Quebec indices: 16 décembre 2004, Fermeture, Variation journalière, Variation journalière %, Variation depuis le 1er janvier.

decisionplus.com

Procurez vous une Vision du marché boursier

Téléphone: (514) 392-1306 • Sans frais: 1-877-392-1366

www.marketvisionplus.com

TRANSIGÉS EN FONDS AMÉRICAINS

Table of American funds with columns for Compagnies, Volume (000), Haut (\$), Bas (\$), Form. (F), Var. (%), and Var. (\$).

Centre d'Analyse et de Suivi de l'INDICE QUÉBEC, Une initiative du Département de finance de l'Université de Sherbrooke et de l'IREC.

ÉCONOMIE

La création d'emplois victime du dollar en 2005

Selon la Banque Nationale, le taux de chômage québécois grimpera à 8,6 % alors que l'économie québécoise croîtra de 2,7 %

FRANÇOIS DESJARDINS

Très dépendant du secteur manufacturier et des exportations, donc exposé aux variations du dollar canadien, le Québec affichera en 2005 un rythme de création d'emplois presque deux fois plus faible que cette année, a estimé hier la Banque Nationale dans ses perspectives pour 2005. Bien que ses prévisions soient moins pessimistes, la Banque Royale se penche elle aussi sur le phénomène.

La Banque Nationale signale que le Québec, qui représente 28 % de l'emploi manufacturier au Canada, regroupe environ 40 % des emplois qui ont disparu de ce secteur depuis deux ans. Compte tenu de ce degré d'exposition à

l'appréciation du dollar, qui complique la vie aux acheteurs étrangers, la croissance de l'emploi en sera «sérieusement affectée» en 2005 et devrait se chiffrer à 0,9 %, contre 1,6 % cette année. Au Canada, l'emploi progresserait de 1,2 %, contre 1,7 % en 2004.

«Mais les licenciements qu'on pourrait voir dans les secteurs en restructuration, par exemple le textile, le meuble et les plastiques, sera compensé par la création d'emplois dans le commerce de détail et les services», a déclaré au Devoir l'économiste en chef de la Banque Nationale, Clément Gignac. Mais si un huard fort complique la vie aux exportateurs, ceux qui importent du matériel ont la vie plus facile en ce sens que leur pouvoir d'achat augmente. «La remontée du dol-

lar va mettre la table à une accélération de la productivité au Canada [pour réformer l'écart par rapport aux États-Unis], l'économie n'a pas le choix.»

Rappelons que le dollar est passé de 62 ¢US en janvier 2002 à 85 ¢US récemment, aidé par la montée des prix des matières premières et l'écart entre les taux d'intérêt canadiens et américains. Il a terminé hier à 81,09 ¢US, pour une progression de 12 % en sept mois.

Dans l'ensemble, dit la Banque Nationale, le taux de chômage québécois grimpera d'un dixième de point de pourcentage, à 8,6 %, et l'économie québécoise croîtra de 2,7 %, contre 2,5 % en 2004. Cette croissance économique se compare à celle de 3,2 % prévue pour l'ensemble du Canada.

«C'est un assez gros écart, nous

	PRÉVISIONS ÉCONOMIQUES DES GRANDES BANQUES		
	PIB (%)	Dollar (¢US)	Taux d'intérêt fin 2005 (%)
Banque Nationale	2,7	83	3,25
Banque Royale	2,7	80	3,00
Banque TD	2,7	85	3,00
Banque Scotia	2,7	90	2,25

avons les deux pieds dans la restructuration occasionnée par le dollar]. Mais heureusement que tout ça se produit dans un contexte de forte croissance mondiale et après que les entreprises ont assaini leur bilan», a dit M. Gignac. Selon le Fonds monétaire international, la croissance mondiale de 5 % cette année sera suivie d'un gain d'au moins 4 % en 2005.

La Banque Royale estime dans ses prévisions que le Québec vi-

Bank of Scotia. Si les économistes convenaient que la chute du dollar américain n'est pas terminée, certains craignent une véritable perte de confiance envers le billet vert, ce qui propulserait davantage le dollar canadien. Mais le huard, affirme la TD, pourrait être freiné par une baisse des prix des matières premières et par le fait que les taux d'intérêt aux États-Unis dépasseront ceux en vigueur au Canada.

Les prévisions de croissance avancées par les banques varient entre 2,5 % et 3,2 %, celles-ci étant par ailleurs convaincues que la Banque du Canada n'a plus de raison de hausser ses taux au cours des prochains mois, du moins pas avant la deuxième moitié de 2005.

Le Devoir

AÉROSPATIALE

3000 postes à pourvoir... mais pas assez de candidats

CLAUDE TURCOTTE

L'industrie aérospatiale du Québec aura plus de 3000 postes ouverts en 2005, mais il n'y a pas suffisamment d'étudiants dans les établissements d'enseignement spécialisés en aérospatiale pour combler cette demande.

Cette situation semble paradoxale dans un contexte où deux des plus importants employeurs dans cette industrie, Bombardier et Air Canada, ont été contraints de licencier des milliers d'employés depuis quelques années. Et pourtant, c'est la réalité, assure Serge Tremblay, directeur général du Comité sectoriel de main-d'œuvre en aérospatiale. Selon lui, depuis 2003 et jusqu'en 2006, l'industrie aérospatiale aura licencié 1847 personnes, dont 85 % travaillant chez Bombardier et chez Air Canada (services techniques).

Où sont allés ces nouveaux chômeurs? On n'en sait trop rien. Certains ont sans doute pu trouver un emploi dans une autre division de leur employeur ou ailleurs. Quoi qu'il en soit, selon un sondage effectué l'automne dernier auprès de 254 entreprises, lesquelles ont toutes répondu, celles-ci confiaient qu'elles avaient 1161 postes vacants et qu'elles allaient créer 1133 nouveaux postes en 2005. En outre, il fallait prévoir un roulement de 3 % dans le personnel en 2005, ce qui laissera 1289 autres postes à découvrir. Il y aura donc un total de 3583 postes libres pour une nouvelle génération de travailleurs.

«La croissance des emplois se fera majoritairement dans la catégorie du personnel scientifique, dans les métiers et le personnel technique. Elle se fera pour une large part dans plus de 240 PME situées dans 13 régions du Québec. Le sondage montre que l'industrie aérospatiale, dans son ensemble, va très bien et que la croissance sera au rendez-vous pour les prochaines années», déclare M. Tremblay.

Depuis cinq ans, en dépit des contraintes importantes qui ont affecté cette industrie, il y a quand même eu 16 nouvelles entreprises qui sont venues s'implanter au Québec, souligne le directeur général, en rappelant que l'Organisation de l'aviation civile prévoit une croissance du trafic aé-



BOMBARDIER AEROSPACE

16 nouvelles entreprises aérospatiales sont venues s'implanter au Québec depuis cinq ans.

rien mondial de 5 % par année entre 2004 et 2015.

Ceci étant dit, M. Tremblay constate que les jeunes sont moins attirés vers les institutions spécialisées en aérospatiale «à cause de l'ombre de ces deux compagnies» (Bombardier et Air Canada). Dans les prochaines semaines, l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal et l'École nationale d'aérotechnique diffuseront de l'information sur les carrières en aérospatiale.

Les emplois les plus en demande sont aussi bien de niveau universitaire que de niveau collégial ou secondaire. Un travailleur sur 180 au Québec œuvre dans l'aérospatiale, une industrie qui fournira du travail à 42 372 personnes au 1^{er} janvier prochain et 44 085 en janvier 2006, selon les projections des entreprises.

Le Devoir

ÉTATS-UNIS

Une semaine sous le signe des mégafusions

VÉRONIQUE DUPONT

New York — Avec quatre mégafusions et une foule d'introductions en Bourse, les affaires ont retrouvé cette semaine une intensité que les États-Unis n'avaient pas connue depuis la fin de la bulle Internet.

Trois fusions ou acquisitions annoncées cette semaine ont dépassé les dix milliards de dollars, une quatrième dépassait les 35 milliards et une autre le milliard.

Et avec 18 entreprises mises sur le marché ayant réussi à récolter 3,57 milliards de dollars, cette semaine a été la plus active depuis août 2000, selon les statistiques de l'agence Thomson Financial.

Les entreprises américaines sont assises pour la plupart sur des montagnes de trésoreries et en profitent pour racheter des sociétés dont le prix est attractif. Alors que la Bourse monte, que les taux d'intérêt sont toujours bas et que l'incertitude de l'élection présidentielle est passée, elles retrouvent une confiance dans l'économie qui avait été mise à mal entre 2000 et 2003 par l'explosion de la bulle Internet, les attentats du 11 septembre 2001 et une vague de scandales financiers.

«Nous sommes au cœur d'une reprise graduelle et les incertitudes diminuent», explique Alenka Grealish, responsable du groupe bancaire chez la société de recherche Celent. «Les entreprises ont désormais plus confiance dans le fait que la situation économique s'améliore», précise-t-elle. Lundi, le fabricant de logiciels

Oracle a racheté PeopleSoft pour 10,3 milliards. Mercredi, Sprint et Nextel ont donné naissance au numéro trois américain de la téléphonie mobile (36 milliards) et hier a été encore plus faste: Johnson and Johnson a racheté le spécialiste des appareils cardio-vasculaires Guidant pour 23,9 milliards, et le fabricant de logiciels Symantec a absorbé son concurrent Veritas pour 13,5 milliards.

L'année 2004 est donc partie pour afficher la plus forte augmentation des opérations de fusions et acquisitions en dollars depuis 1998, et un bond d'environ 30 % sur un an, après une progression de 24 % en 2003, d'après Thomson Financial. L'agence table sur un total de près de 750 milliards de dollars pour les fusions et acquisitions annoncées aux États-Unis sur l'ensemble de 2004.

Le cabinet de conseil KPMG juge également que 2004 montre les premiers signes évidents depuis 2000 d'une reprise des fusions et acquisitions au niveau mondial, selon une étude publiée lundi.

Le record de l'année aux États-Unis avait été enregistré en janvier avec le rachat de Bank One par JP Morgan pour 58 milliards. Dans le monde, c'est le rapprochement des Européens Sanofi-Synthelabo et Aventis pour 67 milliards qui est en passe de remporter le titre du deal de l'année.

Pour Alenka Grealish, l'accélération des opérations financières s'explique en partie par un facteur saisonnier: «les marchés se comportent traditionnellement bien en décembre

et janvier et les entreprises veulent en profiter car elles espèrent que leur fusion [ou leur introduction en Bourse] sera bien accueillie.»

Toutefois, ce regain d'activité est encore loin d'égaliser la frénésie de la fin des années 90. En 1998, les fusions et acquisitions aux États-Unis avaient bondi de 80 % par rapport à l'année précédente pour atteindre 1599 milliards. Le record avait été atteint en 2000, avec un total de 1691 milliards pour les transactions annoncées.

Agence France-Presse

Manipulation des cours

Amendes de plus de 200 millions

GÉRARD BÉRUBÉ

Dans le cadre d'ententes négociées, sept institutions financières ont été sanctionnées par une amende totalisant 203 millions de dollars pour avoir mené, encouragé ou fermé les yeux sur des opérations d'anticipation de marché (market timing). A défaut d'être illégales, ces pratiques sont qualifiées de «potentiellement préjudiciables».

En vertu d'ententes négociées avec la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, quatre gestionnaires de fonds d'investissement devront verser des indemnités totales de 156,5 millions aux investisseurs touchés par les opérations d'anticipation de marché effectuées par des courtiers à leur emploi entre août 2000 et juin 2003. On parle ici des gestionnaires AIC (amende et indemnité totalisant 58,5 millions), de CI Mutual Funds (49,3 millions), d'AGF (29,2 millions) et du Groupe Investors (19,2 millions). Et la portion d'indemnisation pourrait osciller autour de 25 \$ pour un compte renfermant un capital moyen de 5000 \$.

Investors a également précisé avoir conclu un accord avec l'Association canadienne des courtiers de fonds communs portant sur une amende de 2,7 millions et

sur des indemnités totalisant le même montant devant être versées aux investisseurs touchés.

L'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM) a, pour sa part, imposé des amendes totalisant 41,4 millions aux filiales de courtage des banques Royale (amende et indemnité totalisant 17 millions), TD (20,7 millions) et de Montréal (3,7 millions). Dans les trois cas, les «pratiques potentiellement préjudiciables» se sont déroulées entre le 1^{er} janvier 2002 et le 31 décembre 2003.

Dans le premier cas, RBC Dominion valeurs mobilières aurait exécuté plus de 4160 opérations portant sur 56 fonds de 11 sociétés de fonds d'investissement au nom de deux clients. Dans le deuxième, TD Waterhouse Canada aurait exécuté pour le compte de cinq clients plus de 5830 transactions portant sur au moins 39 fonds de 20 sociétés de fonds d'investissement. Dans le troisième, BMO Nesbitt Burns aurait, durant ladite période, effectué plus de 7000 opérations pour des

clients de détail portant sur plus de 50 fonds d'une quinzaine de sociétés de fonds d'investissement et 400 transactions pour son propre compte portant sur 25 fonds de sept sociétés de fonds.

Les pratiques de market timing consistent à multiplier les transactions de vente et d'achat afin de soutenir les cours. «Les achats, rachats et transferts fréquents peuvent faire monter les coûts de fonctionnement pour les fonds, générer des gains en capital impossibles entre les mains des porteurs de parts, faire obstacle aux stratégies de gestion et de placement des portefeuilles et forcer les gestionnaires à vendre des placements dans des conditions peu favorables. Les activités d'anticipation des marchés peuvent également pousser les gestionnaires à accroître les

emprunts ou à détenir des réserves de liquidités plus importantes que ce qui est nécessaire ou souhaitable, entraînant une diminution des rendements pour les investisseurs à long terme», a résumé l'ACCOVAM.

Le Devoir

EN BREF

Mont Saint-Sauveur International poursuit son élan

Mont Saint-Sauveur International a dégagé des revenus de 9,5 millions au cours du deuxième trimestre clos le 24 octobre 2004, en hausse de 48 % sur ceux de 6,4 millions du trimestre correspondant de l'exercice précédent. La perte nette a pu être réduite de 35 % pour être ramenée à 683 000 \$, contre un million, ou 9 ¢, contre 14 ¢ l'action. Pour le semestre, les revenus ont atteint un record de 13,9 millions, en hausse de 34 % sur ceux de 10,4 millions du premier semestre de 2003-04. La perte est demeurée inchangée à 2,3 millions, ou à 31 ¢ par action. Le conseil d'administration a également annoncé le versement d'un dividende de 5 ¢ par action subalterne de classe A et par action ordinaire de classe B. Il sera payé le 31

janvier aux actionnaires inscrits au registre à la fermeture des affaires le 31 décembre. — Le Devoir

Mises à pied chez Bestar

Lac-Mégantic — L'augmentation de la valeur du dollar canadien

face à la devise américaine fait d'autres victimes. Le fabricant de meubles Bestar a annoncé la mise à pied de 59 employés de l'usine de Lac-Mégantic. L'entreprise précise que cette hausse impose des choix difficiles mais nécessaires dans le but d'assurer la survie à long terme de l'entreprise. — PC

Pavillon
Christofle

Solde 20%
sur toute la marchandise
jusqu'au 31 décembre 2004

OGILVY

REZ-DE-CHAUSSEE, TEL: (514) 987-1242
STE-CATHERINE ET DE LA MONTAGNE, WWW.OGILVYCANADA.COM

LAUREATO
EVO³

CHRONOMETRE AUTOMATIQUE
MOVEMENT GP 03300
CALENDRIER
COURONNE VISSEE

GP
GIRARD-PERREGAUX

Célébrons 25 ans
d'excellence

CHÂTEAU D'IVOIRE

2020, rue de la Montagne • (514) 845-4651
Sans Frais 1 888 883 8283
www.chateaudivoire.com

Visitez GIRARD-PERREGAUX à www.girard-perregaux-usa.com

É D I T O R I A L

D'abord l'électeur

Réclamée depuis bientôt quatre décennies, la réforme du mode de scrutin apparaît à portée de main au Québec. L'avant-projet de loi déposé mercredi par le ministre délégué à la Réforme des institutions démocratiques, Jacques Dupuis, n'est pas parfait mais a le mérite d'exister et de permettre une discussion de fond sur le sujet.

D'emblée, il ne faut pas s'attendre à ce que ce projet de réforme fasse l'unanimité. À peine déposé, tous les partis politiques autres que le Parti libéral le critiquaient. Il n'y a rien d'étonnant à cela, le discours des partis étant en cette matière teinté de leurs propres intérêts.

Cette réforme, c'est on ne peut plus évident, favorise d'abord le Parti libéral. La concentration du vote libéral dans les bastions anglophones du Québec a fait en sorte qu'il a perdu les élections à quelques reprises malgré qu'il ait recueilli la pluralité des voix. D'où sa volonté de faire bouger les choses.

À l'inverse, le mode de scrutin actuel, l'uninominal à un tour, avantage le Parti québécois. Victime des défauts de ce système au début des années 70, alors qu'il était encore un tiers parti, il a compris, une fois devenu un «grand» parti, que le système actuel le servait. Par conséquent, les réformes qu'il avait lancées n'ont jamais eu de suites.

Quant aux tiers partis, comme l'UFP ou le Parti vert, ils recherchent avant tout un billet d'entrée au Parlement, d'où leurs reproches aux grands partis de vouloir limiter la portée de la réforme afin de protéger leur chasse gardée.

Parce qu'il en est ainsi, il sera important que le débat qui s'engage ne se limite pas aux partis. Les changements projetés, il faut le rappeler, concernent d'abord l'électeur. Le vote exprimé par chacun doit avoir la même valeur. Aussi, la commission parlementaire itinérante chargée de tenir des audiences doit prendre les moyens de susciter la participation, celle des simples citoyens comme celle des groupes et organismes de la société civile.

Il faudra aussi entendre le point de vue des experts. Puisque le gouvernement ne veut pas mettre en œuvre ce nouveau mode de scrutin lors des prochaines élections, on a tout le temps d'aller au fond des choses.

Depuis qu'il a cours, le débat sur le mode de scrutin a permis d'explorer de nombreuses voies. Le mérite du gouvernement Charest est d'en avoir choisi une qui a plusieurs qualités. Il y a d'abord celle de la simplicité. À la base du système, nous retrouverons 77 députés élus dans des circonscriptions, comme c'est le cas à l'heure actuelle. Par ailleurs, 50 députés de district (ces districts devant être formés par la réunion de trois ou quatre comtés) seront élus selon un mode proportionnel compensatoire sur la base des voix obtenues par chaque parti dans ces districts. On maintient ainsi un lien entre les députés et la région dont ils sont issus, ce qui est essentiel à la fonction de représentation.

La formule retenue fait en sorte que l'électeur ne vote qu'une fois. On pourrait faire en sorte qu'il vote deux fois: d'abord pour son député de circonscription, puis pour un parti, ce deuxième vote servant à déterminer à quelle formation seront attribués les sièges de député de district. L'électeur pourrait ainsi nuancer son opinion en votant pour la personne au niveau de la circonscription mais pour un autre parti au niveau du district parce que son programme lui convient mieux. Les partis politiques étant de moins en moins de grandes coalitions et de plus en plus «nichés» d'un point de vue idéologique, une telle façon de procéder s'impose.

Plusieurs éléments de cet avant-projet de loi devront ainsi être soulevés pour s'assurer que la voix de l'électeur puisse être entendue à l'Assemblée nationale. M. Dupuis a fait en sorte de s'assurer que le Parlement ne soit pas cacophonique. Ce souci est louable. Néanmoins, il aurait pu faire l'effort de l'ouvrir davantage au plus grand nombre de courants d'idées. Sur ce plan, le projet est perfectible.

bdescoteaux@ledevoir.ca

Urgence neige

Rien ne semblait plus pressant à l'Assemblée nationale hier que d'adopter le projet de loi visant à empêcher un nouveau recours collectif contre les motoneigistes qui trouble la quiétude des campagnes.

Un jugement touchant 38 kilomètres de sentier de motoneige — et qui peut potentiellement avoir un effet sur quelque 300 autres kilomètres alors que le Québec allonge 33 700 kilomètres de piste — a suffi pour que le lobby des motoneigistes se déchaine. On a donc sorti les gros mots: le fleuron de l'hiver québécois est menacé, des commerces courent à la ruine et plus de un milliard de dollars risquent d'être perdus en région. Voilà un langage que n'importe quel député comprend!

Face à un tel danger, les trois partis confondus ont donc quasiment applaudi au moratoire et au plan d'action déposés par la ministre déléguée aux Transports, Julie Boulet. Après tout, l'important, c'est d'arriver à l'équilibre entre la qualité de vie et la protection de notre petit paradis de la motoneige. Le Parti québécois lui-même avait déjà envisagé la même démarche, mais il a manqué de temps, relatait hier le député péquiste Sylvain Pagé.

La vérité est tout autre. Pendant les sept ans qu'a duré leur bataille, pas un élu ne s'est intéressé aux problèmes des voisins de la piste du Petit Train du Nord qui entendaient quotidiennement défiler sous leurs fenêtres, à toute heure du jour et de la nuit, le bruit strident de centaines de motoneiges. Hier encore, la ministre Boulet semblait dubitative: à l'époque, on ne se plaignait pas des trains, a-t-elle fait remarquer. Bien sûr que non: il en passait un par jour, et on savait à quelle heure!

Maintenant que les résidents ont gagné, deux semaines ont suffi pour que le gouvernement bloque toute autre contestation judiciaire tout en envisageant d'en appeler du jugement. Voilà de la compréhension citoyenne!

Le PQ, toutefois, n'aurait pas agi différemment. C'est même lui qui, en novembre 1995 — par décret d'urgence! —, avait autorisé le passage des motoneiges sur d'anciens tronçons ferroviaires situés à moins de 30 mètres des résidences — une pratique jusqu'à interdite. Le lobby motoneigiste avait gagné; les malheurs de bien des résidents du Québec venaient de commencer. Par la suite, le gouvernement péquiste n'a jamais changé un alinéa de règlement en leur faveur, ni protégé les parcs provinciaux de l'invasion de la motoneige, en dépit de nombreuses protestations des environnementalistes.

En fait, nos élus ont beau se gargariser de «développement durable» (l'expression était sur toutes les lèvres politiques hier), jamais ils n'osent s'en prendre au véhicule le plus polluant qui soit. Même les États-Unis sont plus précautionneux que nous dans ce domaine. Mais au Québec, prenons en acte, il ne faut pas badiner avec l'héritage d'Armand Bombardier.

jboileau@ledevoir.ca



Bernard Descôteaux



L E T T R E S

L'école publique aux soins intensifs

Comment en sommes-nous arrivés là? Alors que tant de ministres du gouvernement du Québec, depuis tant d'années, ont choisi l'école privée pour leurs enfants, peut-on croire un seul instant qu'ils se préoccupent vraiment de l'école publique? Le ministre Reid est le tout dernier messageur de la tartufferie et de l'incohérence de nos dirigeants. Le plus étonnant, c'est que le Québec, qui se veut différent, l'est surtout dans ce choix de société qui privilégie le secteur aisé de la population au détriment du plus grand nombre. À ce chapitre, les autres provinces du Canada nous donnent une drôle de leçon de respect de la majorité de leurs citoyens. Je demande que, par étapes, on en vienne ici à orienter tout l'effort budgétaire dans le secteur à l'agonie de l'école du plus grand nombre. Il y a urgence en la demeure.

Jacques Léger

Morin-Heights, le 14 décembre 2004

Histoires de trottoirs

Depuis plus d'une semaine, on vit dangereusement sur les trottoirs de Montréal, volontairement négligés par les cols bleus, plus soucieux de tenir tête à la Ville de Montréal que de se préoccuper du bien-être de leurs semblables. Bien plus, ils auraient, semble-t-il, obéi aux ordres d'un supérieur leur interdisant d'épandre de l'abrasif. Laissez-moi rire! D'où leur vient tout à coup cette obéissance extrême? Ils auraient pu pratiquer la désobéissance civile et se seraient ainsi gagnés l'estime de la population. Au lieu de cela, ils ont regardé d'autres travailleurs, des piétons, au mieux tenter de rester debout au prix d'efforts soutenus, au pire tomber et se blesser.

Pendant ce temps, un artiste, qui signe Roadsworth, fait face à 53 chefs d'accusation pour «méfaits publics». Ses «méfaits»? Avoir réalisé des pochoirs sur le bitume montréalais,

pochoirs que l'on pouvait encore admirer au centre-ville avant la neige et le verglas récents.

Dans quelle ville absurde vit-on où on arrête un artiste qui, par ses dessins, nous fait oublier la grisaille des rues et des trottoirs montréalais trop souvent mal entretenus et où on tolère que des employés municipaux, par négligence et par obstination, mettent la vie de leurs concitoyens en danger?

Diane Miljours

Montréal, le 14 décembre 2004

La charia et autres abus

Il est merveilleux de voir à quel point des gens venus de tous les horizons ont pu, après avoir fui des régimes répressifs, trouver asile sur nos terres. Combien leur désir de vivre en paix et de voir grandir leurs enfants au sein d'un peuple qui a su les accueillir avec ouverture, sans jugement outrancier et à l'écoute de leurs multiples besoins particuliers, combien donc ce désir s'est accentué, a pris pied.

Ce qui est par ailleurs désolant, c'est de voir à quel point nombre de ces nouveaux «Québécois» ont su profiter de cet accueil et de ces lois pour préparer clandestinement et imposer des coutumes et des religions qui, elles, sont diamétralement opposées à tout ce qui nous définit et qui leur a été offert à leur arrivée.

Ce qui est encore plus désolant et fâchant, c'est de constater la lâcheté des gouvernements qui plient, trahissent et abdiquent par ignorance et faiblesse devant ces pressions obscurantistes, cèdent et perdent progressivement par chantage toutes les valeurs et libertés qui ont pu faire du Québec un des derniers endroits au monde où la société évolue librement, exempte et délivrée de la «Grande Noirceur».

Nous avons mis fin à la gémulation, au fichu ridicule que nous devons porter à l'entrée de l'église et à combien d'autres procédés de soumission, depuis une quarantaine d'années, et bien davantage au baisement de l'ourlet de la robe de monseigneur. Est-ce pour voir réapparaître ces humiliations sous une autre for-

me? Appliquer la charia sous quelque forme que ce soit en nos terres, c'est ouvrir la porte à une pensée rétrograde que nous avons bannie de notre société, c'est légaliser l'humiliation, particulièrement pour les femmes. [...]

La religion, quelle qu'elle soit, est un acte de foi personnel, non public, qui s'exerce chez soi ou dans des lieux destinés à cet effet. [...]

Danielle Rossignol

Claude Bouchard

Élaine Bertrand

Montréal, le 15 décembre 2004

Irak: meurtre à Fallouja

Le verdict est tombé pour le soldat qui a froidement assassiné, d'une rafale de balles dans la tête, un Irakien, agonisant, désarmé, réfugié dans une mosquée, en disant: «Maintenant, il est mort!». Trois ans de prison. Aux États-Unis, c'est la peine de mort automatique pour meurtre prémédité, et il serait allé rejoindre les 2300 condamnés à mort qui attendent leur exécution dans ce qu'on appelle les couloirs de la mort. Et en cas de récidive pour vol à l'étalage, la sentence est de 20 ans de prison!

Certes, je suis contre la peine de mort. [...] Je frémis à l'idée que ce tueur psychopathe soit libéré après trois ans et rendu à la société. Vrai, je ne mettrai plus les pieds aux États-Unis car je sais que leur justice est la plus pourrie du monde.

Et en ce qui concerne cet assassinat en Irak, nous savons tous qu'il s'agit de la pointe de l'iceberg, indépendamment des tortures et des sévices à la prison d'Abou Ghraïb, à Bagdad, comme dans toutes les prisons construites par les Américains, y compris celle de Guantánamo. Dans le cas de celle-ci, c'est l'opération «Nuit et Brouillard» [...] alors que nous savons que la plupart de ces 600 et quelques prisonniers ignoraient totalement l'existence des tours du World Trade Center. Honte sur les États-Unis, désormais au ban des nations.

Marcel Marjot

Montréal, le 12 décembre 2004

L I B R E O P I N I O N

Aux psychologues et aux citoyens qui ont «profité» de la Guignolée

ROSE-MARIE CHAREST
Présidente de l'Ordre des psychologues du Québec

Je venais tout juste de prendre connaissance des thèmes abordés par les citoyens et par les psychologues au cours de la journée de la Guignolée lorsque je suis tombée sur la chronique de Denise Bombardier, dans *Le Devoir* de samedi dernier, qui traitait des psychologues de profiteurs, rien de moins, pour avoir offert des services d'écoute-conseil lors de cette journée.

Quel manque d'information, voire de vision! La souffrance exprimée était grande et variée. L'absence de traitements appropriés à la suite d'un diagnostic en santé mentale, le manque d'information sur les ressources disponibles, la difficulté de s'affirmer pour exiger des services, l'isolement familial et social n'en sont que quelques exemples.

Les objectifs de l'Ordre des psychologues du Québec pour ce qui est de sa collaboration à la Guignolée étaient humbles et ont été clairement exprimés dans tous les médias. Il s'agissait d'offrir aux personnes qui n'ont pas les moyens de consulter un psychologue un réconfort ponctuel, une écoute ou des conseils professionnels, une orientation vers les ressources adéquates accompagnée d'un soutien à la personne qui n'ose pas réclamer ce à quoi elle a pourtant droit: des services en santé mentale comme en santé physique.

Plus de 40 psychologues se sont bénévolement déplacés pour venir réconforter les 136 personnes qui ont réussi à les joindre par téléphone. Ces psychologues ont contribué à soulager des gens aux prises avec d'importantes difficultés.

Mme Bombardier aurait été étonnée d'entendre les lourds secrets que plusieurs personnes ont confiés aux psychologues lors de cette journée. Elle aurait aussi été bien obligée de constater leur soulagement lorsqu'elles recevaient les conseils des professionnels. Pour certains, cette conversation téléphonique a été le premier pas: celui de confier son malaise et de demander de l'aide.

Tout au long de la journée, les psychologues ont orienté les citoyens vers des services existants souvent mal connus comme les centres de crise, les ressources pour femmes victimes de violence ou les organismes communautaires. La plupart des personnes qui nous ont appelés le 9 décembre dernier n'ont pas les moyens de consulter un psychologue en bureau privé, et c'est expressément pour cette raison que nous avons organisé la journée d'écoute.

Lors de la Guignolée, les psychologues ont voulu donner à la population ce qu'ils ont de plus intéressant à offrir: leurs conseils professionnels. Ils n'ont jamais eu la prétention d'offrir des traitements par téléphone en si peu de temps. Ils ont cependant eu la prétention de pouvoir guider, aider, soutenir, établir un

contact, ce qui, croyez-moi, est précieux pour bon nombre de personnes.

Faut-il ne rien donner parce qu'on ne peut combler tous les besoins? Ce n'est pas l'avis de l'Ordre des psychologues, et nous demeurons convaincus que notre action a été bien interprétée par la très grande majorité des gens.

Nous sommes d'accord avec Mme Bombardier lorsqu'elle écrit que «la suspicion, la complaisance ou le cynisme sont un terreau favorable aux abus de toute sorte». J'ajouterais que c'est souvent le manque d'information qui mène à la suspicion... Psychologues, continuons à «profiter» de toutes les occasions d'aider les personnes qui ont besoin de ce que nous avons à offrir, continuons à «profiter» de toutes les occasions de rappeler qu'il existe un système de santé à deux vitesses en santé mentale et que les plus démunis n'ont pas accès aux mêmes services psychologiques que les nantis.

Réponse

Toutes les autres journées de l'année sont disponibles pour conseiller les malheureux. La Guignolée est la journée du grand public pour donner des denrées et des sous. La médiatisation sert seulement à cela, pas à diffuser la supposée générosité d'une corporation professionnelle, fût-elle celle des psychologues.

Denise Bombardier

IDÉES

Le débat sur les tribunaux islamiques

Va-t-on permettre l'application d'un système répressif à l'endroit des musulmanes au Canada?

VIDA AMIRMOKRI

L'auteure, d'origine iranienne, est titulaire d'une licence en droit de l'Université de Téhéran et d'une maîtrise en droit de l'Université Laval (Prix d'excellence du meilleur mémoire de maîtrise décerné par l'Association des professeurs de droit du Québec). Elle poursuit des études de doctorat à l'Institut des hautes études internationales de Genève.

À l'occasion de la publication de mon livre, *L'islam et les droits de l'homme - L'islamisme, le droit international et le modernisme islamique* (Presses de l'Université Laval, 2004),

je me rend compte qu'un débat est actuellement en cours dans les médias canadiens, dont les enjeux me sont bien familiers.

Le débat sur l'opportunité de l'instauration de tribunaux d'arbitrage censés trancher les différends surgis parmi les membres des communautés musulmanes ontariennes en matière de divorce, de mariage et de succession me rejoint littéralement. En effet, que penser du droit

«Admonestez celles dont vous craignez l'infidélité; reléguez-les dans des chambres à part et frappez-les. Mais ne leur cherchez plus querelle si elles vous obéissent [...]»

Des tribunaux canadiens de la charia?

À l'origine de cette initiative se trouve Syed Mumtaz Ali, un avocat de Toronto et président de la Canadian Society of Muslims, qui s'occupe de l'instauration des Muslim Arbitration Boards (Darul-Qada), dont le mandat serait de trancher les différends portés devant eux en application de la loi ontarienne sur l'arbitrage, en se référant à la charia.

M. Ali affirme que l'application des règles de la charia en matière de droit de la famille répond à un besoin religieux impérieux de la communauté musulmane canadienne puisque toute personne qui veut être un bon musulman doit vivre une vie conforme à la loi divine et parce que le droit d'application de ses croyances religieuses dans la vie quotidienne découle tout naturellement du droit à la liberté religieuse garanti

par le système juridique canadien.

De ce point de vue, la nécessité de l'application de la charia s'explique d'abord par l'indiscutable devoir religieux des musulmans, ensuite par la mise en œuvre du multiculturalisme en tant que fondement de la société canadienne.

Ses partisans prétendent que la charia ne contient pas de normes discriminatoires à l'endroit des femmes, affirmant que le Prophète a été le sauveur du genre féminin et qu'il est tout simplement impossible de trouver un système juridique qui décréterait un traitement plus juste et plus équitable à l'endroit des femmes. Cette attitude évasive, qui consiste à proclamer de vagues généralités sans se prononcer de manière précise et directe sur les points controversés, laisse soupçonner une tentative de dérobade face aux regards critiques, et ce, pour éviter de faire des concessions sur le fond de la question.

Les règles à suivre

Les partisans de l'application de la charia dans le cadre du droit canadien trahissent pourtant le caractère traditionaliste et ouvertement réactionnaire de leur vision de l'islam. Dans un court texte intitulé «*Are Muslim Women's Rights Adversely Affected by Shariah Tribunals?*», Syed Mumtaz Ali affirme que tout le discours sur les conséquences défavorables de l'application de la charia pour les femmes n'est qu'un

exemple de l'imagination moribonde des «orientalistes» et des anti-islamiques, qui ne savent pratiquer que des lavages de cerveaux.

Pour remédier à cette situation, il suggère la consultation de la «littérature fiable» dont il donne quelques exemples, dont le chapitre 11 d'*Introduction to Islam* de Muhammad Hamidullah, intitulé «*The Muslim Woman*». M. Ali affirme par ailleurs que l'application des règles de la charia entraînerait l'amélioration du statut des femmes par rapport au statut que le droit canadien leur préserve.

Pourtant, ceux qui prendraient le temps de consulter les écrits auxquels M. Ali fait référence y trouveront un ton et un discours tout à fait différents. Par exemple, l'auteur d'*Introduction to Islam* commence le chapitre de son livre qui porte sur la femme musulmane par l'affirmation selon laquelle, malgré la capacité d'adaptation du droit islamique aux circonstances, il est impensable que la liberté extrême dont les femmes bénéficient en pratique aujourd'hui y soit reconnue. Il poursuit en affirmant que l'islam demande à la femme de demeurer un être raisonnable.

Sur la question de l'égalité des sexes en général, l'auteur écrit que sur certains aspects, il existe une inégalité naturelle entre hommes et femmes tandis que, sur d'autres aspects, ils se ressemblent. Il en ré-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La femme musulmane ne peut se libérer du lien matrimonial que dans un nombre restreint de cas, et ce, grâce à une décision judiciaire.

sulterait par conséquent une dissemblance des droits et obligations dans certains domaines.

Un de ces domaines est sans nul doute celui des règles gouvernant la vie familiale. À cet égard, l'auteur dresse une image du couple basée sur l'idée de la complémentarité, par opposition à celle d'égalité, puisque l'égalité, selon lui, réduirait l'éventualité de l'entente parfaite.

Comme exemple du statut de la femme dans ce modèle du couple, il cite la dernière partie du célèbre verset 34 de la sourate 4 du Co-

ran, instruisant les hommes sur le traitement qu'ils doivent réserver à leurs femmes: «*Admonestez celles dont vous craignez l'infidélité; reléguez-les dans des chambres à part et frappez-les. Mais ne leur cherchez plus querelle si elles vous obéissent. Dieu est élevé et grand.*» En cas de persistance du comportement répréhensible chez la femme, le divorce est bien sûr l'arme que détient toujours l'homme.

L'auteur continue en disant que la femme, si elle craint l'infidélité ou l'indifférence de son mari, doit

essayer d'arranger les choses — les moyens légitimes dont elle disposerait dans ce but ne sont pas mentionnés — et elle aussi aurait le droit de demander, comme dernier recours, «la séparation judiciaire». Mais nous savons bien que la séparation judiciaire n'est pas le divorce car, dans le droit islamique, le divorce est un acte juridique unilatéral à la discrétion de l'homme. La femme ne peut se libérer du lien matrimonial que dans un nombre restreint de cas, et ce, grâce à une décision judi-

ciaire. Autrement dit, l'homme a le droit de répudier sa femme.

Un autre sujet traité par l'auteur, qu'il serait pertinent d'aborder dans le débat sur les tribunaux d'arbitrage, concerne le droit des successions. D'abord, il est rappelé que les femmes arabes de l'époque préislamique n'héritaient pas du tout et que l'apport de la révélation a été une réforme radicale du statut de la femme.

Ensuite, l'auteur reconnaît que selon la charia, une femme n'a droit qu'à la moitié de la part de l'héritage d'un homme ayant un degré de parenté équivalent avec le défunt. Mais il avance une explication pour justifier cette inégalité, à savoir que l'homme, en tant que mari ou père, a l'obligation de subvenir aux besoins de ses épouses ou filles et que, de plus, la femme a droit à *mahr*, soit la somme dont le paiement incombe à l'époux, conformément aux modalités prévues dans le contrat de mariage.

Polygamie

Enfin, ce qui concerne la polygamie, l'auteur affirme qu'elle constitue une exception à la règle qui ne s'applique que si les femmes y consentent: personne ne pourrait contraindre une femme à ce genre de vie puisque, d'une part, la première épouse peut exiger l'inclusion dans le contrat de mariage d'une condition stipulant que son mari reste monogame et que, d'autre part, la deuxième femme peut tout simplement décider de ne pas épouser un homme marié.

Pourtant, il est facile de constater à travers cette même explication que, contrairement à ce que l'auteur affirme, la polygamie, en droit musulman, n'est pas l'exception mais la règle puisque la femme, en l'absence d'une condition explicite à l'effet contraire dans le contrat de mariage, n'aurait aucun recours si son mari prenait une deuxième — ou une troisième ou une quatrième — épouse.

Même dans le cas où une telle condition était incluse dans le contrat de mariage, l'unique recours pour la femme serait de demander le divorce sans pouvoir en aucun cas mettre en cause la légalité du second mariage de l'homme, qui resterait parfaitement valide.

Donc, nous voyons que la «littérature fiable» recommandée par M. Ali fait état des inégalités consacrées en droit islamique au détriment de la femme dans les domaines du droit de la famille et des successions. Nous n'avons aucune raison de croire qu'une vision différente de la charia — s'il y en a — guiderait les arbitres qui trancheront les différends matrimoniaux dans l'éventualité de l'instauration des tribunaux d'arbitrage islamiques qui font actuellement l'objet d'un débat en Ontario.

Dans de telles conditions, l'instauration de tels tribunaux serait-elle une option convenable pour une société comme la société canadienne, dont l'égalité des sexes constitue une des valeurs les plus fondamentales? Il me semble que la réponse à cette question ne peut qu'être négative.

Lettre ouverte à mes amis musulmans
L'État n'a pas à apposer sa sanction sur les tribunaux religieux

JEAN-FRANÇOIS ROUSSEL

Professeur à la faculté de théologie et des sciences des religions de l'Université de Montréal

C'est avec incrédulité que j'ai trouvé à la première page de mon journal, samedi matin, cette nouvelle: des leaders musulmans de Montréal tentent d'obtenir, de la part du gouvernement du Québec, l'officialisation des tribunaux religieux chargés de rendre des jugements en matière familiale, suivant la loi islamique.

Il faudrait avoir une piètre compréhension de la société québécoise pour s'étonner du ressac probable qui répondra à ce vœu. Ce ressac fragilisera encore davantage les relations toujours fragiles entre la communauté musulmane et la société québécoise en général.

Si je vous écris, c'est que je suis impliqué dans l'éducation à l'expérience d'une diversité religieuse vécue monétalement, comme un volet de la diversité culturelle montréalaise. Je suis fier d'appartenir à une société multiculturelle. De plus, au sein de l'E-

glise catholique, j'ai appris la richesse d'une expérience religieuse.

J'ai aussi appris que le fait d'avoir des convictions religieuses transforme nécessairement la manière dont on entre quotidiennement en relation avec le monde. C'est pourquoi je ne crois pas que la religion puisse être une affaire strictement privée, comme le déclarent invariablement les opposants au port du voile ou de tout autre insigne religieux «ostentatoire» dans l'espace public. Le Québec l'a d'ailleurs compris en développant la pratique de l'accommodement raisonnable, une pratique souvent comprise comme prédisposant à toutes les acceptations, ce qui est parfaitement inexact. Par exemple, l'accommodement raisonnable ne justifierait pas ce qui est demandé dans le cas actuel.

En «vous» écrivant, je ne sais pas exactement à qui je m'adresse. Je connais la diversité et les dissensions internes de chaque communauté de foi, à commencer par la mienne. J'évite les généralisations hâtives, qu'elles soient à propos des catholiques, des protestants, des juifs, des sikhs ou des musulmans. L'unité musulmane est sans doute aussi rare que l'unité chrétienne et, dans le cas qui nous intéresse

ici, elle n'est effectivement pas au rendez-vous.

La loi civile, pas le reste

J'ai grandi au Québec, au cours de la Révolution tranquille. Je suis attaché aux valeurs fondamentales de ma société — ce qui ne m'empêche pas de la critiquer parfois, comme n'importe quel citoyen d'ailleurs. Le gouvernement que vous sollicitez en ce moment a pour principes directeurs, pour références «sacrées», la charte canadienne des droits et libertés, la Charte des droits de la personne du Québec et la Charte des droits de l'homme des Nations unies.

Vous appréciez le fait de vivre dans un pays où la discrimination pour des motifs religieux est interdite. Le corollaire de cet avantage est que l'État ne s'immisce pas dans les affaires internes des communautés de foi. Il veille à faire appliquer la loi civile, et le reste ne doit pas le concerner.

L'idée d'une reconnaissance gouvernementale des tribunaux religieux va à l'encontre d'une évolution faite au nom de ce qui garantit les libertés de tous (y compris les vôtres). Non sans heurts, la sécularisation des sociétés a permis de faire de nos pays des lieux où la liberté religieuse est possible, sans que

les minorités religieuses doivent obtenir le droit d'asile de quelque pape ou primate.

Encore à la fin du XIX^e siècle, Pie IX condamnait l'idée que les minorités religieuses en pays de culture catholique jouissent d'une liberté de culte. Pour que vous puissiez fréquenter une mosquée à Montréal, il a fallu que l'État devienne neutre du point de vue religieux, au grand déplaisir des autorités catholiques d'alors.

L'Église catholique comporte ses propres tribunaux islamiques qui régissent, par exemple, les questions de nullité de mariage. Elle gouverne ses affaires internes en conformité au droit canon. C'est légitime. Seulement, elle n'attend pas de l'État qu'il appose sa sanction sur lesdits tribunaux.

Que des musulmans souhaitent l'intervention de tribunaux islamiques dans leurs affaires familiales, je ne le refuse pas a priori. Que d'autres préfèrent s'en dispenser, c'est leur droit. Quant au gouvernement, il n'est concerné que par deux choses: l'application des lois civiles et le respect des libertés fondamentales. Vous devez comprendre cela et accepter le prix requis pour la préservation de vos libertés religieuses, c'est-à-dire la non-ingérence de l'État dans les affaires des communautés de foi.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation), Josée Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Jean-Pierre Legault (sport), Isabelle Paré (santé), Pauline Gravel (sciences), Michel Garneau (cartooniste), Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Martin Duchon, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Julie Carpentier, Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (séries), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarque (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; à l'information internationale: Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cormier (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Marilyne Hamelin, Alexandre Shields (romans). La documentation: Gilles Paré (directeur), Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Roulland, Nadia Sebat, Mélisande Simard (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires). LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Nathalie Zernatis, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida. INFORMATIQUE, Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Gisèle Lenard, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Geneviève Duguay, Monique LeHeureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haec (contrôleur), Ghislaine Laffeur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

PARTIS

« Que les autres partis obtiennent 10 %, c'est historique. Ce pourcentage indique un rejet des partis en place. »

SUITE DE LA PAGE 1

étaient 48 % à accorder leur soutien à l'équipe péquiste en novembre. Le PLQ obtient 28 % des intentions de vote des francophones alors que l'ADQ en récolte 22 %.

C'est ce que constate la maison de sondage Léger Marketing dans une enquête réalisée pour *Le Devoir*. Ce sondage a été mené entre les 8 et 12 décembre auprès de 1006 répondants à travers le Québec, avec une marge d'erreur de plus ou moins 3,4 %, 19 fois sur 20.

Pour le sondeur Jean-Marc Léger, il s'agit d'un message clair selon lequel la classe politique québécoise continue de mécontenter la population. « Les gens sont insatisfaits des libéraux et du Parti québécois, qui ne représente pas une avenue alternative valable. Que les autres partis obtiennent 10 %, c'est historique. Ce pourcentage indique un rejet des partis politiques en place », analyse M. Léger.

Selon le sondeur, les politiciens traditionnels déçoivent. « Les gens en ont assez. C'est la commission Gomery, c'est les promesses non tenues, c'est le non-renouvellement des partis politiques. La classe politique, à tous les paliers de gouvernement, en prend pour son rhume », ajoute-t-il.

Même l'ADQ n'arrive pas à récupérer la totalité des citoyens insatisfaits. M. Léger croit que le parti de Mario Dumont ne représente plus une solution de rechange crédible, comme cela avait été le cas dans les mois précédant les élections d'avril 2003.

Pourtant, l'insatisfaction envers le gouvernement libéral est toujours élevée. Près de trois Québécois sur cinq affichent leur mécontentement, soit 59 %, contre 38 % des répondants qui s'estiment satisfaits. Le taux d'insatisfaction atteint près des deux tiers des sondés (63 %) chez les francophones. À l'inverse, 55 % des non-francophones et 77 % des libéraux sont satisfaits du gouvernement de Jean Charest.

Comparativement à il y a six mois, le sondage de Léger Marketing indique une baisse de l'insatisfaction, passée de 70 à 59 %. Ce changement pourrait s'accentuer au cours des prochaines semaines compte tenu de l'envoi aux familles du premier des quatre chèques pour le soutien aux enfants, estime Jean-Marc Léger.

« Dès que le gouvernement a arrêté de provoquer les gens, l'insatisfaction a cessé d'être à la hausse. Maintenant, avec l'envoi direct d'argent, ce sera la première fois que les citoyens vont avoir un avantage concret de la victoire des libéraux. C'est une bonne mesure qui vient après une première année remplie de mauvaises nouvelles », souligne-t-il.

Le Devoir

TAUX DE SATISFACTION

	Population	Francophones	Non-francophones
Satisfait	38%	34%	55%
Insatisfait	59%	63%	40%
NSP - refus	4%	3%	5%

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les avis de décès (Le Mémoriel)

Au téléphone (514) 525-1149
Par courriel info@lememoriel.com

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Service à la clientèle et abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec World, St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de l'imprimerie Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division de Corporation Sun Media, 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

MARIAGES

Le droit à la liberté de religion évoqué par la cour est un autre élément central du débat, mais voilà que certains demandent à ce que sa protection dépasse les frontières des Églises. Et le ministre de la Justice, Irwin Cotler, s'est laissé entraîner sur ce terrain.

SUITE DE LA PAGE 1

bénéfices que ceux accordés aux couples mariés hétérosexuels, ce qu'ils ont déjà.

Mercredi, Ralph Klein jetait un nouveau pavé dans la mare. Après avoir suggéré la tenue d'un référendum en fin de semaine, il a indiqué qu'il était prêt à « faire tout ce qui est nécessaire » pour stopper le projet de loi, y compris mener une campagne nationale. Et si le projet est adopté, il insistera auprès des députés fédéraux pour qu'ils demandent au gouvernement d'invoquer la clause nonobstant.

Il s'en est pris aussi à Stephen Harper, mettant en doute son leadership. Il serait davantage rassuré, a-t-il dit, si le chef conservateur se disait prêt, non seulement à proposer des amendements, mais aussi à avoir recours, en cas de besoin, à la clause dérogatoire.

Pour Paul Martin, c'étaient des munitions inespérées et il en a profité à la première occasion.

« M. Klein est intellectuellement honnête quand il dit que la seule façon de changer la loi, la seule façon de retirer un droit, est d'utiliser la clause nonobstant. [...] En refusant d'admettre qu'il utilisera la clause dérogatoire tout en disant vouloir faire des changements, M. Harper fait preuve d'un manque de courage et de leadership politique. Je pense que M. Klein a raison quand il souligne cela », a soutenu M. Martin.

La réponse du chef conservateur est tombée une heure plus tard, par voie de communiqué. « Au cours de l'année écoulée, M. Martin a essayé de se cacher derrière les tribunaux sur la question du mariage. La Cour suprême a refusé de lui accorder une telle couverture. Comme je l'ai toujours demandé, le Parlement doit désormais prendre cette décision. Je suis en faveur de la définition traditionnelle du mariage, et M. Martin ne l'est pas. C'est aussi simple que cela », d'écrire M. Harper.

« Je veillerai à ce que la majorité des membres de mon parti puissent soutenir ma position, et je permettrai à tous les conservateurs d'avoir un vote libre. M. Martin a-t-il le courage de faire la même chose? », a-t-il ajouté. Il n'a pas soufflé mot sur la clause dérogatoire. C'est son porte-parole, Dimitri Soudas, qui a fait savoir plus tard qu'il n'était pas question qu'un gouvernement conservateur ait recours à la clause nonobstant pour faire valoir la définition traditionnelle du mariage.

Les conservateurs ne veulent visiblement pas se laisser entraîner dans une controverse autour de la clause nonobstant. Le débat sur la Charte des droits et sur cette clause les a déjà opposés aux libéraux durant la dernière campagne électorale et, à cause des doutes surs par Paul Martin, le PC a vu ses appuis dégringoler en fin de course.

Le débat sur le mariage homosexuel avait connu une accalmie pendant les délibérations de la haute cour. Le dépôt de son avis met maintenant en lumière les tensions au sein des deux grands partis. Le projet

de loi sera déposé peu après le retour du Parlement, en février, et le vote sera libre pour les députés mais pas pour les ministres, a déjà fait savoir Paul Martin. Ceci pose problème à ceux qui se sont opposés au mariage gai par le passé. Joe Comuzzi, ministre d'État pour le Développement économique du nord de l'Ontario, a laissé entendre, la semaine dernière, qu'il serait prêt à accepter les « conséquences » d'un vote négatif.

Le ministre des Ressources naturelles, John Eford, a indiqué plus tôt cette semaine qu'il consulterait les Églises de son comté avant de prendre une décision, mais il n'a pas exclu la possibilité de s'opposer à la politique du gouvernement. Il a refusé de le répéter hier à sa sortie du cabinet.

M. Harper, de son côté, reste sur la défensive. Il a refusé mardi de donner des détails sur la teneur de ses amendements. Il le fera quand le projet de loi sera déposé. Si ses changements sont rejetés, a-t-il toutefois averti, il tentera de les faire adopter une fois au pouvoir.

Le chef conservateur n'a toutefois pas réussi à répondre aux questions sur l'incompatibilité de son plan avec l'avis de la Cour suprême et les jugements rendus par les cours inférieures. La cour a conclu que l'élargissement du mariage aux gais et lesbiennes allait dans le sens de la Charte, tout comme la reconnaissance du droit des Églises de refuser de bénir des unions contraires à leurs dogmes. La cour a précisé qu'il revenait aux provinces et non au fédéral de faire respecter le droit des Églises.

Des mariages gais sont célébrés dans les sept provinces et territoire où les cours ont déclaré inconstitutionnelle la définition traditionnelle du mariage. M. Harper croit qu'il revient au Parlement de prendre position et qu'il peut le faire en maintenant la définition traditionnelle. Il n'a pas dit comment il entendait renverser les jugements des cours inférieures sans avoir recours à la clause nonobstant.

Le droit à la liberté de religion évoqué par la cour est un autre élément central du débat, mais voilà que certains demandent à ce que sa protection dépasse les frontières des Églises. Le ministre de la Justice, Irwin Cotler, s'est laissé entraîner sur ce terrain. Il a dit hier qu'il faudrait trouver, éventuellement, un « accommodement raisonnable » pour les fonctionnaires assignés à la célébration des mariages civils mais qui ont des objections religieuses ou morales à l'égard des mariages gais.

Il a dit qu'aucun problème du genre ne s'était encore posé et qu'il croyait qu'il s'agirait de cas exceptionnels, mais il en a quand même glissé un mot dans une lettre à ses homologues provinciaux, qu'il doit rencontrer en janvier. Ce n'est que plus tard, en entrevue, qu'il a insisté sur le principe fondamental de la neutralité des agents de l'État dans l'application de la loi.

Le Devoir

DÉGEL

SUITE DE LA PAGE 1

les programmes. « La concurrence est sévère car il y a de plus en plus d'établissements semblables », dit la patronne.

C'est son mari, informaticien, qui a eu l'idée de monter cette affaire avec l'aide de la municipalité. Les ordinateurs, importés de Chine et de Taïwan, sont branchés sur le réseau Internet intérieur, qui diffuse des informations filtrées (seuls des privilégiés et les organismes internationaux peuvent se connecter au service mondial).

L'informatique en est encore à ses débuts mais des dizaines de camions en provenance de Chine franchissent chaque jour le fleuve Yalu, qui marque la frontière avec la RPDC, chargés d'ordinateurs ou de pièces détachées qui seront assemblés sur place. À Pyongyang, le Korea Computer Center, qui gère la politique informatique nationale, dispose de succursales dans le pays. Une centaine d'informaticiens sont diplômés chaque année de l'université de technologie Kim Chaek (sorte de Polytechnique).

Les gigantesques portraits de Marx et de Lénine trônent toujours sur la façade du ministère du Commerce et de l'Industrie sur la place Kim-Il-sung, mais leurs doctrines semblent loin de guider une société où « profit » et « pragmatisme » sont à l'ordre du jour. L'industrie lourde, obsolète, peine à repartir, mais l'autonomie désormais accordée aux entreprises permet un redémarrage de l'industrie légère (textiles, chaussures, produits alimentaires). Bien que beaucoup d'usines ne soient plus aujourd'hui que l'ombre d'elles-mêmes, la Corée du Nord a été industrialisée, il reste un savoir-faire et une ingéniosité — démontrée par les astuces pour faire face à la pénurie des années de dénuement — qui ne demandent qu'à s'exprimer. Après avoir été longtemps fermé, le pays est avide de coopération extérieure: si l'indépendance nationale reste un impératif farouchement défendu, l'autarcie est une notion du passé.

Les Chinois et les Coréens du Sud sont actifs. Les Européens, timides. Mais des hommes d'affaires, dont un consultant français qui a un bureau à Pyongyang et un à Séoul, y traitent de petits contrats payés rubis sur l'ongle. Un cabinet international d'avocats de Pékin négocie pour sa part l'ouverture d'un bureau dans la capitale nord-coréenne: avec le risque politique, les lacunes du système juridique témanent beaucoup d'étrangers. Un vide juridique qui autorise aussi des combines dont les Chinois ne sont pas les derniers à profiter.

Une cinquantaine d'entreprises chinoises sont présentes en RPDC, et l'une d'elles a récemment investi huit millions de dollars dans une usine de verre à Dae-An, entre Pyongyang et Nampo, grand port de la côte ouest. Les Coréens du Sud sous-traitent, envoient du matériel de transport usagé réparé sur place et importent des ingrédients de pharmacopée traditionnelle ainsi que du ginseng. Le Sud est le second partenaire commercial du Nord après la Chine, et Pyongyang vient de créer un comité spécial avec rang ministériel chargé de coordonner la collaboration économique entre les deux pays.

Une alimentation en électricité un peu moins aléatoire et une reprise de la production de charbon,

conjuguées à la plus grande souplesse des transactions dont les marchés libres — qui fonctionnent aussi, semble-t-il, comme des grossistes — sont une expression, contribuent à améliorer l'approvisionnement d'une partie de la population. À Pyongyang, l'alimentation est plus abondante. En témoignent les centaines de camions de choux arrivés cet automne, époque de la fabrication annuelle du kimchi, le traditionnel condiment coréen au piment rouge. Le soir, en entrant dans la capitale par l'autoroute en provenance de Kaesong, la myriade de fenêtres des 25 000 logements des tours du quartier de Kwangbok scintillent dans la nuit.

Mais dans le centre, alors que les monuments à la gloire du régime sont illuminés, des quartiers entiers sont plongés dans les ténèbres trouées par le faisceau des phares des voitures. Bien que le métro, transportant 400 000 personnes par jour (près d'un quart de la population de la capitale), bénéficie de deux systèmes d'alimentation en électricité, il lui arrive d'être bloqué dans les tunnels. Les ascenseurs des immeubles, lorsqu'ils marchent, ne sont pas non plus exempts de risques. Les coupures sont accueillies avec fatalisme: on sort des bougies, on branche des batteries de voiture, on plaisante: « C'est la faute des Américains! »

Chacun subsiste par ses propres moyens. Certains mieux que d'autres. Une inflation phénoménale consécutive à la libéralisation creuse un fossé entre une minorité qui nage dans le courant et le reste de la population. Le système de distribution alimentaire étatique basé sur des coupons, qui reste en vigueur parallèlement au marché libre, pallie tant bien que mal des inégalités sociales grandissantes: il assure à chacun, dit-on, un minimum de subsistance. Pour la majorité, les conditions de vie restent dures, même à Pyongyang. Aux heures de pointe se forment sur les trottoirs des queues interminables pour monter dans des bus bondés. Dans le métro, les traits sont tirés, mais les visages avenants. Au milieu des tons neutres des vêtements tranchent quelques couleurs vives.

Dans ce petit bar à bière proche de la gare centrale, ouvriers portant la casquette prolétarienne, employés et retraités viennent boire de généreux bocks après le travail. Très bon marché, ces bistrots se sont multipliés, et les clients s'agglutinent à l'entrée peu avant l'ouverture, vers 16h. Un cheminot raconte qu'il a perdu ses dents au cours de la « marche forcée » — période d'intense famine et de pénurie qui a suivi la mort de Kim Il-sung, en juillet 1994 — mais que « ça va mieux... » Pyongyang aurait aussi des salles de pachinko (billard électrique vertical japonais). Derrière les façades et les murs cachant les cours intérieures des immeubles, difficile de savoir ce qui se passe...

La RPDC affirme rester un pays socialiste et venir en aide aux plus défavorisés. C'est le cas, entre autres, des personnes âgées (12 % de la population), souvent démunies et brisées par la « marche forcée ». Un projet de l'ONG française Triangle, mené avec l'association nord-coréenne HelpAge DPRK, vise à améliorer les conditions de vie des vieux sans famille de trois maisons de retraite: une goutte d'eau, assurément, mais un bel exemple d'une coopération au développement dont la Corée du Nord a impérieusement besoin.

Le Monde

MÉDICAMENTS

SUITE DE LA PAGE 1

l'augmentation demandée pour l'ensemble des médicaments d'un seul fabricant devrait être moindre que l'IPC, soit l'IPC moins 0,5 %.

Le ministre a précisé que le dégel devra engendrer des coûts additionnels de 12 millions par année à l'État, somme qui pourrait être réduite grâce à la négociation de ristournes de la part des fabricants.

La politique du médicament s'articule autour de quatre axes: l'accessibilité aux médicaments, la fixation des prix justes et raisonnables, l'utilisation optimale des médicaments et, enfin, le maintien d'une industrie pharmaceutique forte au Québec.

Sur le plan de l'accessibilité, M. Couillard s'est engagé hier à remplir partiellement une promesse électorale des libéraux d'assurer la gratuité des médicaments aux plus démunis de la société. À compter du 1^{er} juillet prochain, date à laquelle le gouvernement révisera statutairement les paramètres des frais aux assurés du régime public, les personnes âgées qui touchent le maximum du revenu minimum garanti, soit une pitance de 12 000 \$ par année, n'auront plus à payer de franchise ou de coassurance. Les personnes âgées qui bénéficient d'un supplément partiel et qui disposent d'un revenu à peine supérieur n'auront toujours pas droit à la gratuité, ce qu'a déploré hier la Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ) — Mouvement des aînés du Québec par voie de communiqué. Les assistés sociaux ne jouiront pas non plus de la gratuité, comme le promettait le candidat Couillard en campagne électorale. « Je garde le cap sur l'intérieur du mandat », a-t-il dit hier. À ses yeux, il aurait été « insensé » d'accorder la gratuité à tous les démunis sans encadrer cette gratuité par une politique d'utilisation optimale des médicaments.

Les fabricants de médicaments d'origine ne perdent pas l'avantage de la règle de 15 ans dont ils jouissent au Québec et qui prolonge la durée de leurs brevets, ce qui représente une dépense de 25 millions pour le Trésor québécois, selon la dernière évaluation du Vérificateur général.

En revanche, le ministre entend serrer la vis aux fabricants de médicaments génériques, qui coûtent plus cher au Québec que dans les autres provinces. Ainsi, le prix du premier médicament générique sera limité à 60 % du prix du médicament breveté qu'il remplace et les prix des produits génériques qui suivent, à 54 %.

La politique du médicament consacre l'importance du Conseil du médicament et son rôle dans la confection de la liste des médicaments remboursables par le régime public. La liste ne sera plus révisée trois ou quatre fois par année à dates fixes. Elle sera amendée plus fréquemment pour introduire rapidement les baisses de prix et les nouveaux médicaments. On veut aussi réduire les tracasseries administratives, liées à la liste de médicaments d'exception, avec lesquelles les médecins doivent composer.

Pour favoriser l'utilisation optimale des médicaments, la politique introduit la transmission de l'intention thérapeutique du médecin au pharmacien, ce qui fera l'objet d'un projet-pilote. M. Couillard a reconnu que cette nouvelle pratique soulève des réticences de la part des médecins, qui répugnent à divulguer leurs diagnostics.

À tous les médecins qui le souhaiteront, on fournira une comparaison entre leur profil de prescription et ceux de leurs pairs. En s'inspirant d'une expérience australienne, on envisage aussi de demander au médecin de famille, épaulé par un pharmacien, de procéder à la révision de la médication de chacun de ses patients, les personnes âgées, surtout, de façon périodique.

Afin de mieux informer la population, les CLSC, qui fournissent déjà le service téléphonique InfoSanté, feront de même avec un service « info-médicaments ».

En ce qui a trait aux pratiques commerciales des compagnies pharmaceutiques, la politique propose que les fabricants s'engagent à respecter un code des pratiques commerciales sous peine de sanctions financières et de divulgation du comportement fautif. Les compagnies devront également garantir que le prix du médicament est exempt du coût des cadeaux ou ristournes aux professionnels de la santé.

En conférence de presse hier, le président de l'Ordre des pharmaciens du Québec, Jean-Yves Julien, a qualifié le document présenté par M. Couillard « d'extrêmement intéressant » et de « rassurant ». M. Julien estime que le projet de transmission d'intention thérapeutique est essentiel et qu'il s'agit d'une information que le pharmacien tente d'obtenir de toute façon de son client.

L'Association Les Compagnies de recherche pharmaceutique du médicament du Québec (Rx&D), qui regroupe les fabricants de médicaments d'origine, s'est dit encouragé par le projet de politique de M. Couillard. « Les quatre axes ciblés par le ministre de la Santé pourraient permettre de contribuer au renouvellement de ce partenariat entre notre industrie et le gouvernement du Québec », a déclaré, par voie de communiqué, le président de Rx&D, Russell Williams, ex-député de Nelligan et ex-adjoint parlementaire de M. Couillard. Il s'agit d'une réaction préliminaire puisque le dégel des prix, encadré comme il est, donnera lieu à de plus amples analyses de la part des compagnies.

De son côté, l'Association canadienne du médicament générique émet de sérieuses réserves. Elle déplore que le gouvernement n'ait pas mis fin à la règle des 15 ans, qui coûte au gouvernement 43 millions par année, selon ses calculs. L'association se plaint surtout du plafond fixé à 60 % du prix du médicament d'origine pour les produits génériques alors qu'ils ne représentent que 15 % du coût du régime public.

Le Devoir

Députés bafoués

Ottawa — Les privilèges des députés de la Chambre des communes ont été bafoués lors de la visite du président américain George W. Bush, a conclu un comité des Communes hier. Plusieurs députés se sont fait refuser l'accès à leur bureau au Parlement par les forces de sécurité lors de la visite du président, le mois dernier. Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre estime qu'il est grand temps que les diverses agences de sécurité et les forces de police uniformisent leurs procédures de gestion de la sécurité dans la capitale canadienne. « Il ne fait aucun doute que les privilèges des membres de la Chambre des communes ont été violés le mardi 30 novembre 2004, affirme le comité dans son rapport sur l'affaire. Les membres du Parlement ont le droit de vaquer normalement à leurs occupations de député sans interférence. » Le comité évoque même un règlement britannique remontant au XVIII^e siècle pour démontrer que les forces de police et de sécurité ont entravé illégalement le mouvement des députés dans les édifices parlementaires. — PC